

Restaurations des fondamentaux économiques, réformes structurelles et cohésion sociale en Turquie

Bertrand HUBY, doctorant

Université de PARIS-DAUPHINE, EDOCIF

Communication à l'occasion du colloque international « Inégalités et développement dans les pays méditerranéens », Université de Galatasaray, Istanbul, Turquie, 21-22-23 mai 2009

VERSION DEFINITIVE

ABSTRACT

Depuis 2003, la Turquie a entrepris de restaurer ses fondamentaux macro-économique en mettant en place, sous la houlette du FMI, un programme de lutte contre l'inflation, tendon d'Achille traditionnel du pays et une politique budgétaire d'austérité, caractérisée par le dégagement de forts excédents budgétaires primaires.

La politique économique volontariste menée par les autorités turques a permis de restaurer l'image financière du pays, mais le rétablissement de la confiance des financiers et investisseurs internationaux impose à la Turquie de mener à bien une série de réformes structurelles, tout en continuant son effort budgétaire, ce qui a un impact négatif en matière sociale et ne permet pas d'éradiquer l'important secteur informel dont l'existence constitue désormais une menace pour la paix sociale dans le pays.

Pressée par la communauté financière internationale tout autant que le FMI et les autorités de Bruxelles, la Turquie doit aujourd'hui trouver une voie économique médiane lui permettant de concilier restauration des fondamentaux économiques, mise en œuvre des réformes structurelles et actions en faveur de la cohésion sociale.

Malgré les progrès impressionnants accomplis par la Turquie pour restaurer ses fondamentaux économiques après la crise financière de 2001 qui avait laissé le pays exsangue, progrès dont se félicite année après année les responsables successifs du FMI, l'image du risque souverain turc reste encore brouillée aux yeux des observateurs étrangers, en particulier ceux des acteurs de la Finance internationale.

I L'IMAGE BROUILLEE DU RISQUE SOUVERAIN TURC

La Turquie fait partie, selon l'analyse de REINHART, des pays « intolérants à la dette ». Cette notion créée à partir d'une analogie médicale cherche à rendre compte d'une réalité complexe concernant les crises de la dette.

I-1-Une appréciation mitigée de la qualité de la dette souveraine turque

I- 1-1 Un passé de "serial defaulter" lourd à assumer

La notion d'intolérance à la dette découle d'un premier constat : des crises de la dette sont observées pour certains pays à des niveaux extrêmement faibles du ratio de dette rapportée au PNB. Pour ne citer que deux exemples, la crise argentine de 2001 s'est produite à un niveau de dette extérieure de seulement 53% du PNB, et la Turquie quant à elle a connu une crise en 1978 avec un ratio d'endettement externe de seulement 21% de son PNB.

À moins d'expliquer ces nombreuses exceptions ou anomalies à partir d'une variable cachée, comme le font les auteurs avec la notion d'intolérance à la dette, ces chiffres mettent en question la pertinence de l'analyse « objective » de la soutenabilité par la définition de seuils prudentiels.

Un deuxième constat s'ajoute à cette remarque : la plupart des pays victimes de crises de dettes sont multi récidivistes, ou encore "serial defaulters". Il en est ainsi de la Turquie qui a connu 6 épisodes de défaut sur les 175 dernières années.

Les dernières crises des années 1990 pour la Turquie sont paradoxales : elles n'ont en effet pas conduit à de véritables défauts, en particulier grâce à l'intervention du FMI. Toutefois l'importance de l'aide du FMI, laisse penser que la Turquie aurait vraisemblablement été en défaut sans cette aide extérieure.

On pourrait ainsi parler de « quasi-défaut » pour la Turquie lors des crises de 1994, 1999 et 2001, cette notion illustrant bien le paradoxe de la Turquie : un pays qui ne s'est pas trouvé en défaut dans la période récente, mais qui continue à présenter un risque très élevé et subit de ce fait des taux d'intérêts réels tirés vers le haut par d'importantes primes de risque.

Il faut noter toutefois qu'il y a eu un précédent à cette dernière alternative, avec le refus du FMI de consentir un nouveau prêt de 1,3 milliards de dollars à l'Argentine, le 5 décembre 2001.

Dans le cas de la Turquie, le taux de change, outre les déterminants classiques de la dette (le coût réel de l'emprunt, approximé par le taux d'intérêt réel, le taux de croissance de l'économie et le surplus primaire), est un déterminant essentiel dans l'analyse de la soutenabilité de la dette, étant donné la part importante de celle-ci libellée en devises.

Il faut toutefois noter que la composante externe de la dette publique a amorcé une tendance à la baisse dans les dernières années. Toutefois une telle distinction brute entre dette interne et externe ne prend pas en compte la part de la dette interne libellée en devises, ou indexée sur le dollar américain par exemple.

Toutes choses égales par ailleurs, une détérioration de la livre pourrait encore entraîner une crise en faisant exploser la charge de la dette libellée en devises ou la composante indexée sur les taux d'intérêt étrangers. Cette dépendance à l'égard du taux de change est un élément de vulnérabilité pour la dette publique turque. Une crise de la dette pourrait ainsi résulter d'une prophétie auto-réalisatrice.

Toutefois l'évolution récente de la composition de la dette publique est marquée par une série d'améliorations décrites dans les développements qui suivent qui constituent, toutes choses égales par ailleurs, un élément positif quant à la soutenabilité de la dette publique turque.

I- 1-2 Evolution du stock de la dette souveraine turque

Le stock de la dette souveraine s'élevait à 380,3 Mds TRL (soit 251,5 Mds USD) fin 2008, en augmentation de 14% par rapport à fin 2007. Exprimé en USD, le stock de la dette a enregistré une diminution de 12,2%, en raison de l'appréciation du dollar par rapport à la livre turque au dernier trimestre de l'année¹.

¹

1 USD = 1,17460 au 01/09/2008
1 USD = 1,51230 au 31/12/2008

Le ratio « dette souveraine brute/PIB » devrait s'établir à 38,2% (pour un PIB estimé à 994,3 Mds TRY ; le chiffre définitif ne sera connu que fin mars 2009). Cet indicateur s'est nettement amélioré au cours des dernières années : 74% en 2004, 68,1% en 2005, 59,8% en 2006 et 38,9% en 2007.

Les tableaux ci-après retracent, en livres turques et en dollars, l'évolution du stock de la dette souveraine brute depuis 2001 :

en Mds TRY	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08
Total de la dette souveraine	282,8	316,5	331,5	344,8	333,4	380,3
Stock de la dette domestique	194,4	224,5	244,8	251,5	255,3	274,8
Marché	101,8	141,1	169,3	180,1	188,4	209,1
Banques publiques	92,6	83,3	75,5	71,4	66,9	65,8
Stock de la dette externe	88,4	92,0	86,7	93,4	78,1	105,5
Prêts	51,1	52,1	44,4	42,3	33	46,6
Prêt FMI	23,4	24,8	19,7	15,1	8,3	28,6
Autres organismes multilatéraux	9,4	10,4	10,0	12,1	11,7	13
Prêteurs bilatéraux	9,6	8,8	7,0	6,8	5,4	8,4
Banques commerciales	8,6	8,1	7,7	8,3	7,6	9,7
Euro obligations émises	37,4	39,9	42,3	51,1	45,1	58,8

en Mds USD	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08
Total de la dette souveraine	202,6	235,8	247,0	245,3	286,3	251,5
Stock de la dette domestique	139,3	167,3	182,4	178,9	219,2	181,7
Marché	72,9	105,2	126,2	128,1	161,8	138,3
Banques publiques	66,4	62,1	56,2	50,8	57,4	43,5
Stock de la dette externe	63,3	68,5	64,6	66,4	67,1	69,7
Prêts	36,6	38,8	33,1	30,1	28,3	30,8
Prêt FMI	16,7	18,4	14,6	10,8	7,1	18,9
Autres organismes multilatéraux	6,8	7,9	7,6	8,6	10,1	8,6
Prêteurs bilatéraux	6,9	6,5	5,2	4,8	4,6	5,5
Banques commerciales	6,2	6,0	5,7	5,9	6,5	6,4
Euro obligations émises	26,8	29,7	31,5	36,3	38,7	38,9

I- 1-2-1 Evolution de la composante domestique du stock de la dette souveraine turque

Le montant total de la dette domestique était de 274,8 Mds TRY (181,7 Mds USD) fin 2008, en augmentation de 7,6% par rapport à fin 2007. Le ratio « dette domestique/PIB » devrait avoir atteint 27,6% fin 2008, en recul par rapport à 2007 (29,8%) et aux années précédentes (43,6% en 2006, 52% en 2004, 68% en 2001).

La dette à taux fixe s'est accrue de 9,7%, atteignant 51,2% de la dette domestique (50,2% en 2007), pendant que la dette à taux variable augmentait de 5,5% et représentait 48,8% (49,8% à fin 2006).

en MTRY	2007	Part (%)	2008	Part (%)	Variation 2007/2008 (%)
Total dette domestique	255 310	100,0	274 827	100,0	7,6
<i>Taux fixe</i>	<i>128 148</i>	<i>50,2</i>	<i>140 614</i>	<i>51,2</i>	<i>9,7</i>
<i>Taux variable</i>	<i>127 162</i>	<i>49,8</i>	<i>134 213</i>	<i>48,8</i>	<i>5,5</i>
TRY	229 168	89,8	251 836	91,6	9,9
Fixe	116 993	45,8	126 271	45,9	7,9
Variable	112 175	43,9	125 566	45,7	11,9
En devise	24 931	9,8	22 227	8,1	- 10,8
Fixe	11 155	4,4	14 344	5,2	28,6
Variable	13 776	5,4	7 884	2,9	- 42,8
Indexée en devise	1 211	0,5	764	0,3	- 36,9
Fixe	-	-	-	-	-
Variable	1 211	0,5	764	0,3	- 36,9

Le montant de la dette domestique libellée en monnaie locale a augmenté de 9,9%. Elle représente aujourd'hui 91,6% de la dette domestique. En revanche, le montant de la dette libellée ou indexée en devise ne cesse de diminuer : il représentait 13,1% de la dette domestique en 2006, et est passé à 8,4% en 2008, conformément à l'objectif fixé par le Trésor turc de limiter l'endettement en devise. Cette évolution a certes permis de diminuer le risque de change mais la sensibilité de la dette au risque de taux persiste en raison de l'importance de la dette à taux variable.

en MTRY	2007	Part (%)	2008	Part (%)	Variation 2007/2008 (%)
Total dette domestique	255 310	100,0	274 827	100,0	7,6
<i>Banques publiques</i>	<i>66 876</i>	<i>26,2</i>	<i>65 751</i>	<i>23,9%</i>	<i>- 1,7</i>
TRY	62 527	24,5	60 973	22,2%	- 2,5
Fixe	16 625	6,5	19 560	7,1%	17,7
Variable	45 902	18,0	41 413	15,1%	- 9,8
En devise	3 138	1,2	4 014	1,5%	27,9
Fixe	2 744	1,1	3 846	1,4%	40,2
Variable	394	0,2	168	0,1%	- 57,4
Indexée en devise	1 211	0,5	764	0,3%	- 36,9
Fixe	-	-	-	0,0%	-
Variable	1 211	0,5	764	0,3%	- 36,9
Marché	188 434	73,8	209 076	76,1%	11,0
TRY	166 641	65,3	190 863	69,4%	14,5
Fixe	100 369	39,3	106 710	38,8%	6,3
Variable	66 273	26,0	84 153	30,6%	27,0
En devise	21 793	8,5	18 213	6,6%	- 16,4
Fixe	8 411	3,3	10 497	3,8%	24,8
Variable	13 382	5,2	7 716	2,8%	- 42,3
Indexée en devise	-	-	-	-	-
Fixe	-	-	-	-	-
Variable	-	-	-	-	-

La dette détenue par le marché représente 76,1% de la dette domestique totale en décembre 2008 alors qu'elle représentait 73,1% en 2007 et 69,2% en 2005. Le montant de la dette détenue par la Banque centrale de Turquie et les banques publiques a poursuivi sa baisse en 2008 : -1,7% (contre -6,3% en 2007).

Une autre évolution positive à relever est l'allongement progressif de la maturité de la dette domestique. A fin 2008, l'Etat empruntait en moyenne à 31,9 mois, contre moins de 20 mois il y a quelques années. La maturité moyenne du stock de la dette domestique ressort pour ce qui la concerne à 23,9 mois.

Le taux d'intérêt réel de la dette domestique a enregistré une légère baisse en 2008. Il était de 6,09% à fin novembre 2008 (le chiffre de fin d'année n'est pas encore connu), contre 7,64% fin 2007 et 7,79% fin 2006.

I-1-2-2 Evolution de la composante externe du stock de la dette souveraine turque

La dette externe atteint 69,7 Mds USD fin 2008, soit 27,7% de la dette souveraine brute. La part de la dette externe de maturité supérieure à 5 ans atteint désormais 99,1%, contre 97,6% en 2007.

<i>en MUSD</i>	2007	Part (%)	2008	Part (%)	Variation 2007/2008 (%)
Total dette externe	67 120	100,0	69 748	100,0	3,9
≤ 5 ans	1 630	2,4	662	0,9	- 59,4
> 5 ans	65 490	97,6	69 086	99,1	5,5

La dette vis-à-vis du FMI s'est accrue de 21% en 2008, pour s'établir à 8,6 Mds USD (7,1 Mds en 2007, 16,2 Mds en 2006). Les discussions entre le FMI et les autorités turques se poursuivent mais les perspectives de signature d'un nouvel accord apparaissent ténues avant les élections municipales prévues pour la fin mars. Si le gouvernement ne signe pas de nouvel accord de stand-by avec le FMI, dont le dernier est arrivé à échéance en mai 2008, les dettes vis-à-vis de cette institution devront être entièrement remboursées d'ici 2012.

Les émissions obligataires de la Turquie ont légèrement augmenté par rapport à 2007 et représentent désormais 55,8% de la dette externe totale.

<i>en MUSD</i>	2007	Part (%)	2008	Part (%)	Variation 2007/2008 (%)
Total dette externe	67 120	100,0	69 748	100,0	3,9
Prêts	28 376	42,3	30 841	44,2	8,7
Prêt FMI	7 144	10,6	8 563	12,3	19,9
Autres organismes multilatéraux	10 136	15,1	10 349	14,8	2,1
Prêteurs bilatéraux	4 932	7,3	5 536	7,9	12,3
Banques commerciales	6 164	9,2	6 393	9,2	3,7
Euro obligations émises	38 743	57,7	38 907	55,8	0,4

La dette externe est libellée à hauteur de 54,3% en USD, 28,1% en EUR et 12,3% en DTS.

<i>en MUSD</i>	2007	Part (%)	2008	Part (%)	Variation 2007/2008 (%)
Total dette externe	67 120	100,0	69 748	100,0	3,9
<i>USD</i>	37 186	55,4	37 886	54,3	1,9
<i>JPY</i>	2 319	3,5	3 157	4,5	36,1
<i>EUR</i>	19 965	29,7	19 568	28,1	- 2,0
<i>DTS</i>	7 150	10,7	8 573	12,3	19,9
<i>Autres</i>	501	0,7	564	0,8	12,6

En 2008, 72% de la dette extérieure sont libellés à taux fixe, pour un montant en hausse de 1,4% par rapport à 2007. Le montant de la dette externe à taux variable a, dans le même temps, augmenté 11,4%.

<i>en MUSD</i>	2007	Part (%)	2008	Part (%)	Variation 2007/2008 (%)
Total dette externe	67 120	100,0	69 748	100,0	3,9
<i>Taux fixe</i>	49 571	73,9	50 208	72,0	1,3
<i>Taux variable</i>	17 550	26,1	19 540	28,0	11,3

I-1-3 Une soutenabilité de la dette souveraine désormais mieux assurée

I-1-3-1 Un service de la dette souveraine qui s'est allégé

Exprimées en livres turques, les dépenses d'intérêt ont enregistré une augmentation de 4% en 2008 par rapport à l'exercice précédent. La part du service de la dette souveraine au sein du budget du gouvernement central a néanmoins décru d'un point, passant de 23,9% en 2007 à 22,9% en 2008. Les dépenses d'intérêt ont représenté 24,8% des recettes budgétaires du gouvernement central en 2008, à comparer aux 25,7% fin 2007. Rapportées au PIB, les dépenses consacrées aux paiements des intérêts représentent environ 5,1% pour l'année 2008, contre 5,7% en 2007.

<i>en MTRY</i>	2007	2008	Variation 2007/2008 (%)
Dépenses budgétaires	203 501	221 500	8,8
Dépenses d'intérêt	48 732	50 700	4,0
Recettes budgétaires	189 617	203 900	7,5

Avec la crise financière internationale de 2008-2009, les taux d'intérêt ont gonflé, ce qui s'est traduit par un renchérissement pour les recours à l'endettement à l'étranger extérieur. Si cette situation perdure, elle pourrait entraîner un dérapage par

rapport à l'allocation prévue dans le budget initial du gouvernement central. Dès à présent, il est certain que le budget devra être obligatoirement revu pour tenir compte de la réalité économique et, si un accord était signé en 2009, des nouvelles conditionnalités imposées par le FMI.

I-1-3-2 Un profil de la dette souveraine turque en amélioration

Exprimé en monnaie locale, le stock de la dette souveraine brute a augmenté de 14% en 2008. Son profil s'est toutefois amélioré (allongement de la maturité, réduction de l'exposition au risque de change, baisse des taux d'intérêt réels moyens). C'est cette amélioration sensible qui avait d'ailleurs permis le relèvement de la catégorie de risque OCDE de la Turquie fin janvier 2008. Témoin de l'amélioration du risque souverain de la Turquie, le ratio « dette publique nette/PIB » s'établirait de nouveau en dessous de 40% fin 2008. Pour les agences de notation, cette évolution reste toutefois insuffisante pour envisager une révision de la note-pays.

La Turquie reste par ailleurs très dépendante de l'évolution de la conjoncture internationale. Alors que le Trésor turc a prévu de lever plus de 117 Mds TRL en 2009, on ne peut exclure une montée de l'aversion au risque au niveau international. Dans un tel cas, la Turquie serait inévitablement affectée, avec à la clé, une augmentation des « spreads », et partant, du coût de son financement, au moins pour la partie en devises.

Dans ce contexte, la signature d'un accord avec le FMI (et le financement afférent non intégré dans le plan de financement du Trésor pour 2009) serait la bienvenue. En ce qui concerne la part en monnaie locale, prépondérante dans le plan de financement de l'Etat, l'exercice 2009 devrait bénéficier de la décrue rapide des taux : parallèlement à la baisse de 525 points de base des taux directeurs intervenue depuis novembre 2008, les taux sur les bons du Trésor en TRL sont passés pour le bon de référence à deux ans de 24% en octobre 2008 à 15,2% début mars 2009.

I-2 Un lutte contre l'inflation qui connaît des ratées.

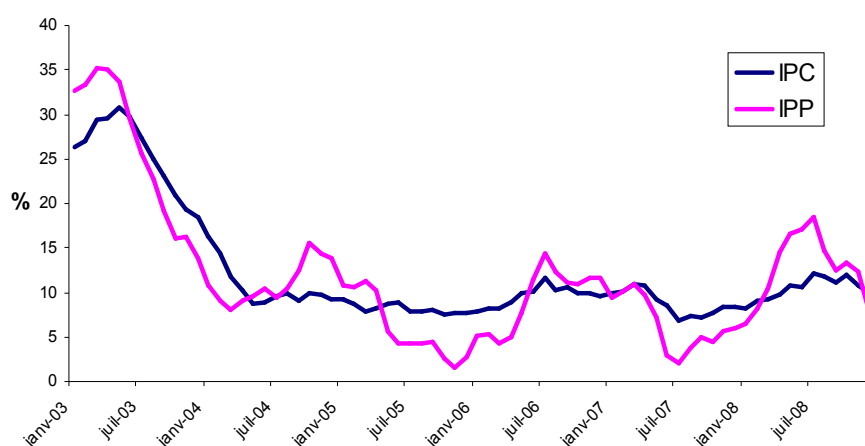
Bien que la désinflation ait été continue et importante depuis avril 2003, des interrogations subsistent quant à la disparition des mécanismes d'indexation, comme le témoignent des résultats récents pour le moins mitigés.

I-2-1 Des premiers succès en matière de lutte contre l'inflation remis en cause

Evolution des indices des prix (%)		
	Indice des prix à la consommation (IPC)	Indice des prix à la production (IPP)
2001	68,5	88,6
2002	29,7	30,8
2003	18,4	13,9
2004	9,3	13,8
2005	7,7	2,7
2006	9,7	11,6
2007	8,4	5,9
2008	10,1	8,1

Malgré la rapide désinflation liée à la contraction de l'économie fin 2008, l'indice des prix à la consommation s'est établi cette année au-dessus de la barre des 10%. De même, l'indice des prix à la production a connu des envolées successives en début d'année avant de décroître brutalement en fin d'année.

EVOLUTION DE L'INFLATION EN GLISSEMENT ANNUEL



Avec un indice des prix à la consommation à 10,1% pour l'année écoulée, l'objectif d'inflation de 4% a été manqué pour la troisième année consécutive, en dépit d'une marge de tolérance dite « marge d'incertitude » de 2%.

Les principaux moteurs de l'inflation en 2008 ont été le logement (qui intègre l'eau, le gaz et l'électricité : +22,9%) la restauration (+13,4%) l'alimentation et les boissons (+11,9%) ainsi que les meubles (+10,4) qui à eux seuls représentent 70% de la pondération de l'indice.

Les résultats sont plutôt décevants en ce qui concerne l'évolution des prix à la production : elle est passée de 11,6% en 2006 à 5,9% en 2007 avant de remonter à 8,1% en 2008. La hausse des prix à la production est très largement liée à la hausse du prix de l'énergie (+60% en glissement annuel).

I-2-2. Conduite de la politique monétaire : un ciblage de l'inflation perfectible

Après la crise économique qui a frappé la Turquie en 2001, les autorités turques ont décidé d'adopter un système de ciblage implicite de l'inflation. En 2003, 2004 et 2005, un objectif d'inflation non publié a été fixé en début d'année. Ce système a fait ses preuves puisqu'il a contribué à faire décroître l'inflation de 29,7% en 2002 à 7,7% en 2005.

Le ciblage de l'inflation a été rendu explicite en 2006. Les autorités turques avaient annoncé un programme de réduction de l'inflation sur trois ans, les objectifs annuels (5% en 2006 puis 4% en 2007 et 2008) étant assortis d'objectifs trimestriels définissant un sentier de réduction de l'inflation jusqu'au seuil fixé. Cependant, l'objectif a été raté trois années d'affilée.

Pour 2008, et bien que l'objectif ait paru hors de portée dès la fin 2007, les autorités avaient choisi de maintenir une cible d'inflation à 4% pour fin décembre 2008. Cet objectif était assorti d'objectifs trimestriels définissant un sentier de réduction de l'inflation jusqu'au seuil de 4%. Ces objectifs ont été largement dépassés tout au long de l'année 2008.

Finalement, en juin 2008 la Banque centrale a proposé de nouveaux objectifs d'inflation, acceptés par le Gouvernement. Les nouveaux objectifs d'inflation ont été respectivement fixés à 7,5%, 6,5% et 5,5% pour 2009, 2010 et 2011.

I-2-3. Perspectives pour 2009 : la cible de l'inflation enfin en vue ?

En 2008, la hausse importante des tarifs publics (électricité, gaz naturel) et le maintien des prix énergétiques à un niveau élevé ont empêché l'inflation de poursuivre sa baisse durant les premiers mois de l'année. La crise financière puis économique mondiale a changé la donne en matière d'inflation à la fin de l'année 2008.

Pour la première fois depuis l'instauration du ciblage explicite d'inflation, la Turquie semble en mesure de respecter la cible fixée pour l'année en cours (7,5% en décembre 2009). La forte baisse des taux décidée par la Banque centrale le 15 janvier 2009 témoigne de la confiance de la Banque centrale dans l'atteinte de l'objectif d'inflation en 2009. En effet, les indicateurs d'inflation se sont fortement améliorés sur la dernière période : en décembre, l'indice des prix à la consommation a enregistré une baisse de 0,4% et celui des prix à la production a diminué de 3,5%.

Aussi, bien qu'en glissement annuel, l'indice des prix à la consommation ait affiché un chiffre élevé pour l'année 2008 (10,1%), la décrue rapide ces dernières semaines de l'inflation, sous le double effet du ralentissement de la demande et de la baisse des cours des matières premières notamment énergétiques, est de nature à conforter la Banque centrale : sauf accident ou renversement des tendances en cours, l'objectif d'inflation de la Banque centrale fixé à 7,5% pour la fin de l'année 2009 semble tout à fait atteignable, à la différence des trois années écoulées.

I-3 Des déséquilibres persistants au niveau de la balance des paiements

I-3-1 Une balance des opérations courantes structurellement déséquilibrée

	Réalisations		
en MUSD	2006	2007	2008
SOLDE COURANT	-32,1	-38,2	-41,7
dont biens	-41,0	-46,7	-53,2
dont services	13,7	13,3	17,5
dont revenus	-6,7	-7,1	-8,0
dont transferts courants	1,9	2,2	2,0
COMPTE FINANCIER	32,1	36,6	37,3
dont IDE net	19,3	19,9	15,6
dont invest-portefeuille	7,4	0,7	-4,8
dont autres invest	11,5	24,0	25,4
RESERVES OFFICIELLES	-6,1	-8,0	1,1
ERREURS-OMISSIONS	0,0	1,6	4,4

Sources : SPO et Banque centrale de Turquie

Compte tenu du caractère structurel que présente le compte courant de la Turquie, le pays a besoin de faire appel à l'extérieur pour équilibrer sa balance des paiements, dès lors que son taux d'investissement est supérieur à celui de l'épargne, ce qui est pratiquement toujours le cas en période de croissance. Ces taux étant en moyenne respectivement de 27 % et 22 % en Turquie, le capital étranger, c'est-à-dire l'épargne des autres pays est structurellement nécessaire pour assurer l'équilibre de la balance des paiements.

Quand bien même le taux de croissance ralentirait, l'appel à des ressources financières extérieures resterait indispensable, tant il est difficile, voire impossible d'augmenter de façon importante le taux d'épargne à court terme des différents agents économiques.

Mais le véritable problème qui se pose à une économie émergente comme celle de la Turquie n'est pas tant le montant en valeur absolue du déficit de sa balance des opérations courantes que la nature des flux financiers en provenance de l'étranger qui permettent de financer ledit déficit.

En effet, si le déficit est financé par l'entrée de capitaux à court terme et de nature volatile, encore appelés « hot money », le moteur de la croissance du pays est dépendant des soubresauts que connaissent régulièrement les marchés mondiaux de la finance. C'est pourquoi il est préférable, pour éviter des flux de capitaux externes erratiques, de faire appel à des investissements directs étrangers et à des crédits étrangers à moyen et long terme pour financer les déficits que présente la balance des paiements, même si cela signifie un taux de croissance de l'économie plus modeste.

Il faut ajouter qu'outre le problème que soulève le caractère volatile du capital étranger à court terme, ce sont les risques de surévaluation de sa monnaie du fait de l'augmentation des liquidités en devises auxquels le pays dont la balance des opérations courantes est structurellement déficitaire, est confronté.

Dans un tel cas de figure, la surévaluation de l'unité de monnaie nationale stimule les importations et pénalise les exportations, ce qui aboutit nécessairement à un gonflement du déficit des comptes courants. La monnaie surévaluée constitue donc une menace sérieuse pour l'économie réelle puisqu'elle affaiblit la compétitivité-prix des produits locaux vis-à-vis des produits étrangers.

De surcroît, l'augmentation du déficit des comptes courants déclenche à son tour un nouveau processus d'entrée du capital étranger à court terme. C'est ainsi que

s'est produit une augmentation spectaculaire du montant des importations libellées en devises sous évaluées et du prix du pétrole, ce qui s'est traduit par une aggravation du déficit de la balance commerciale, multiplié par plus de deux pour passer de 23,8 à 52,8 milliards de dollars, entre 2004 et 2008.

En conséquence, le déficit des comptes courants est passé de 15,6 à 41,4 milliards de dollars, soit de 4 % à 5,2 % du PIB, pourcentage bien supérieur au seuil généralement admis de danger de crise financière.

Cette situation n'est pas sans inquiéter nombre d'observateurs étrangers au nombre desquels le FMI, qui ne manque pas de souligner cette aggravation du déficit des comptes courants comme un risque sérieux dans ses rapports annuels.

I-3-2 Des perspectives de rééquilibrage de la balance des opérations courantes en trompe l'œil

A l'occasion de la publication en avril 2009 du 8ème opus de leur programme économique de pré-accession européen (PEP) couvrant la période 2009-2011, les autorités turques ont dévoilé leurs prévisions macro-économiques pour l'année en cours et les deux années suivantes.

Comme l'indiquent les données reprises dans le tableau ci-après, les chiffres concernant les résultats de la balance des paiements dont les réalisations 2006-2008 apparaissent inquiétants, tandis que ceux concernant les prévisions pour la période 2009-2011 indiquent une réduction très sensible des déséquilibres, jusqu'alors croissants, de la balance des opérations courantes.

En effet, le déficit des opérations courantes s'est établi à 3 Mds USD en décembre 2008 (soit en baisse de 42,5% par rapport au même mois de 2007), portant le déficit à 41,4 Mds USD sur l'année. Entre 2007 et 2008, le déficit s'est accru de 8,4%. Les recettes nettes du tourisme ont enregistré une augmentation de 20,8% par rapport à 2007 pour atteindre 18,4 Mds USD alors que les entrées nettes d'IDE ont baissé de 24% dans le même temps et s'établissent à 15,6 Mds USD (19,9 Mds USD à fin 2007).

	Réalisations			Prévisions		
en MUSD	2006	2007	2008	2009	2010	2011
SOLDE COURANT	-32,1	-38,2	-41,7	-11,0	-18,6	-26,4
dont biens	-41,0	-46,7	-53,2	-21,2	-27,5	-37,5
dont services	13,7	13,3	17,5	16,5	17,0	19,2
dont revenus	-6,7	-7,1	-8,0	-8,4	-10,4	-10,8
dont transferts courants	1,9	2,2	2,0	2,1	2,3	2,7
COMPTE FINANCIER	32,1	36,6	37,3	11,0	18,6	26,4
dont IDE net	19,3	19,9	15,6	8,6	9,6	11,1
dont invest-portefeuille	7,4	0,7	-4,8	-1,4	1,2	2,8
dont autres invest	11,5	24,0	25,4	-13,6	14,3	18,2
RESERVES OFFICIELLES	-6,1	-8,0	1,1	17,4	-6,5	-5,7
ERREURS-OMISSIONS	0,0	1,6	4,4	0,0	0,0	0,0

Sources : SPO et Banque centrale de Turquie

Il apparaît que la crise financière qui secoue depuis la mi 2008 l'ensemble des économies mondiales a paradoxalement des effets collatéraux positifs sur le déficit courant qui s'est finalement établi à 41,7 Mds USD en 2008, rendant plausible un déficit limité à moins de 20 Mds USD en 2009.

La question du financement de ce déficit reste cependant ouverte alors que les IDE qui ont baissé de 24% en 2008 devraient encore diminuer en 2009 pour passer vraisemblablement sous la barre des 10 Mds d'USD.

II UNE NECESSAIRE RESTAURATION DE LA CONFIANCE DES MARCHES FINANCIERS QUI SUPPOSE UNE AUSTERITE BUDGETAIRE ET LA MISE EN ŒUVRE DE REFORMES STRUCTURELLES

La libéralisation des marchés de capitaux a provoqué en Turquie comme dans nombre de marchés émergents (en particulier en Amérique Latine) un afflux de capitaux étrangers à court terme et très volatils (« hot money »), à la recherche de hauts rendements, dans un cadre macro économique considéré comme suffisamment sûr.

De surcroît le climat de l'économie turque reste marqué par une forte incertitude résultant des résultats encore incertains en matière de lutte contre l'inflation, du creusement sans précédent du déficit de la balance des opérations courantes lors des trois derniers exercices écoulés et des attaques répétées contre la livre turque, susceptibles de remettre en cause la soutenabilité de la dette souveraine, dont une part importante reste libellée en devises, mais également celle des banques, compte tenue de leur position courte en devises, sans omettre celle de l'importante dette en devises accumulée par le secteur privé turc.

Enfin, le potentiel de l'économie turque, en regard de l'étendue de son territoire, de sa puissance industrielle encore en deçà de ses possibilités et de sa main d'oeuvre nombreuse, relativement qualifiée et bon marché, tranche encore avec l'instabilité de sa croissance ponctuée de crises fréquentes, la dernière en date venant de démarrer au dernier trimestre 2008.

Compte tenu de ces éléments, les autorités turques n'ont d'autres choix que de donner en permanence des gages aux marchés financiers internationaux, mais également au FMI et à l'Union Européenne, dont l'aide financière tout autant que la caution morale est conditionnée au respect d'une stricte orthodoxie budgétaire et de la mise en œuvre d'un ensemble de réformes structurelles.

Mais si la confortation à moyen-long terme des équilibres macro économiques et la mise en œuvre de réformes structurelles d'envergure apparaissent comme hautement souhaitables, sinon obligatoires, pour permettre à la Turquie de quitter le club des pays à économie intermédiaire pour rejoindre celui des pays développés, qui plus est de la zone européenne, voire euro, force est de constater que les mesures et politiques engagées pour y parvenir ne sont pas sans conséquences sociales, sur le court et moyen terme.

II-1 La nécessité du respect d'une stricte orthodoxie budgétaire

II-1-1 Les exigences formulées par le FMI en matière budgétaire

II-1-1-1 Des éléments de conditionnalité stricts à l'appui des accords du type « stand by agreement » signés avec le FMI, au sortir de la crise financière de 2001

Les seuils généralement retenus par le FMI pour juger du niveau de la dette extérieure sont les suivants : pour que son niveau soit jugé soutenable la dette extérieure doit rester en deçà de 40% du PIB, ou encore 200% des exportations du pays, et le service de la dette rapporté aux exportations ne doit pas excéder 25%.

Ces critères sont cohérents entre eux pour un pays dont les exports/PIB se montent à 20%, et pour lequel le service de la dette extérieure représente 12.5% de cette dette.

Si le ratio « dette souveraine brute/PIB » devrait s'établir pour 2008 à 38,2% (pour un PIB estimé à 994,3 Mds TRL), il apparaît que cet indicateur ne s'est nettement amélioré qu'au cours des dernières années : 74% en 2004, 68,1% en 2005, 59,8% en 2006 et 38,9% en 2007.

Dès lors il n'est pas étonnant qu'au sortir de la crise financière de 2001, le FMI ait concocté un plan de stabilisation, dont l'objectif était de ramener l'inflation à moins de 10 % à partir de 2002 et le stock de la dette souveraine, sous la barre des 40 % du PIB.

Ce plan très classique reposait sur une politique budgétaire rigoureuse, visant à dégager un surplus budgétaire primaire de 6-,5 % pendant plusieurs années, de façon à desserrer la contrainte du service de la dette souveraine, cet effort budgétaire sans précédent devant être accompagné de la mise en œuvre de nombreuses réformes structurelles et de la privatisation d'un grand nombre d'entreprises publiques et d'actifs stratégiques, notamment dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications.

L'accomplissement de l'ensemble de ces mesures ouvraient droit à des financements du FMI, décaissés par tranches successives, après constat des progrès accomplis : l'approbation de la 7ème et dernière revue de l'accord stand-by, le 12 mai 2008, a ainsi permis le déblocage de 3,65 Mds USD en faveur de la Turquie, constituant le versement de la dernière tranche de la ligne de crédit sur trois ans d'un total de près de 10 milliards de dollars accordée en 2005.

Le conseil d'administration du Fonds, après avoir passé, à cette occasion, en revue les réformes économiques mises en œuvre par la Turquie, s'est en particulier

félicité de l'adoption des réformes du système de sécurité sociale et du marché du travail.

II-1-1-2 La signature en 2009 d'un nouvel accord du type « precautionary stand-by agreement » avec le FMI

Alors que le gouvernement avait jusqu'alors laissé planer le doute sur ses intentions concernant ses relations futures avec le FMI, le ministre turc de l'économie a annoncé qu'était désormais prévu la signature d'un nouvel accord préventif de stand-by (precautionary stand-by agreement) avec le Fonds monétaire.

Jusqu'alors le gouvernement semblait peu pressé d'établir un nouvel accord, sa ligne est désormais la suivante : bien que la Turquie n'ait plus besoin de l'aide financière du FMI, un accord avec le Fonds ne pourrait qu'aider à contenir l'augmentation des primes de risque sur les marchés.

Le nouvel accord préventif contiendra des éléments de conditionnalité, mais assouplis par rapport à ceux qui prévalait à l'appui des précédents accords et la Turquie ne recevra des fonds de la part du FMI qu'en cas de besoin, contrairement à un accord stand-by classique.

II-1-2 Les résultats budgétaires obtenus par la Turquie

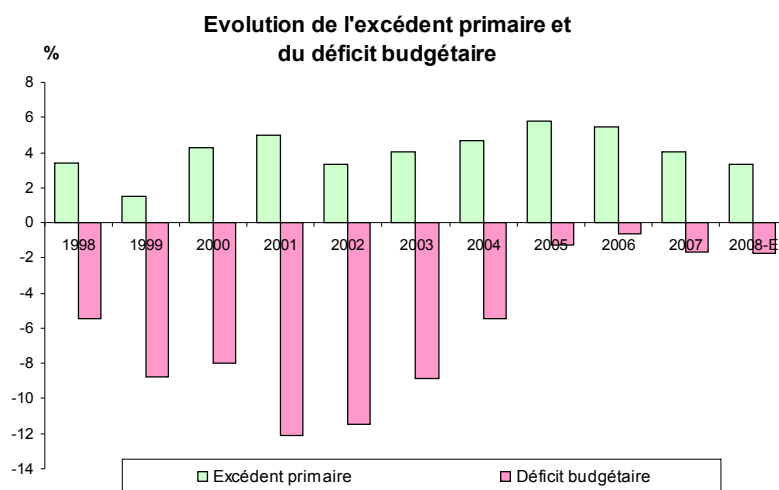
II-1-2 -1 Un excédent budgétaire primaire qui s'étiole au fur et à mesure des exercices

L'excédent budgétaire primaire a à nouveau diminué en 2008, pour la quatrième année consécutive. Il serait de l'ordre de 3,3% du PIB pour le gouvernement central, mais devrait revenir à un ratio compris entre 2 et 2,5% du PIB lorsque les comptes des entreprises publiques seront connus et intégrés.

Ce résultat sera donc clairement en deçà de l'objectif d'un excédent primaire de 3,5% du PIB pour l'intégralité du secteur public, chiffre pourtant revu à la baisse avec le FMI en cours d'exercice 2008.

Ces développements expliquent aussi que le déficit budgétaire global se soit creusé l'an passé, de 1,6% du PIB en 2007 à environ 1,8% en 2008. On rappellera que le budget du gouvernement central a été déficitaire au cours des 30 dernières années, la meilleure performance étant enregistré en 2006 avec un déficit budgétaire rapporté au PIB de seulement 0,6%.

En 2007, le déficit avait de nouveau dérapé en raison de l'augmentation des dépenses plus importante que prévue, dans un contexte d'élections législatives et présidentielles tenues l'une après l'autre.



II-1-2-2 Une relativement bonne maîtrise des dépenses en 2008

Les dépenses du gouvernement central ont enregistré une augmentation globale de 8,8% en 2008 (pour une inflation toujours supérieure à 10%). Dans le détail, les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

- les débours liés au paiement des intérêts de l'Etat ont progressé de 4% par rapport à 2007, mais les dépenses de personnel ont stagné, surtout grâce à l'effort de l'Etat turc de ne remplacer qu'un minimum de fonctionnaires partant à la retraite.
- les transferts courants, qui incluent les transferts aux organismes de la sécurité sociale, structurellement déficitaires, les transferts aux collectivités locales et les différents fonds pour le développement agricole ont enregistré une augmentation de plus de 20% en 2008 par rapport à 2007.
- les dépenses de santé, comptabilisées dans la rubrique « achat de biens et d'équipements », ont stagné par rapport entre 2007 et 2008 à 6,6 Mds TRL, dont 4 Mds TRL pour la prise en charge des dépenses de santé des citoyens possédant une « carte verte » (carte attribuée, sous conditions de ressources, aux citoyens sans revenus ou à faibles revenus). Les transferts effectués pour l'achat

d'équipement de défense au ministère de la défense publique, à la gendarmerie et à la direction générale de la sûreté ont crû de près de 8% en 2008 par rapport à 2007, pour atteindre 8,2 Mds TRL.

-s'agissant des dépenses d'investissement, on note un accroissement notable avec une progression de 22% par rapport au budget initial adopté fin 2007, où elles étaient fixées à 8,7 Mds TRL. On relèvera toutefois qu'elles demeurent globalement limitées en valeur absolue, ne représentant en effet que 1,6% du PIB estimé pour fin 2008. Cela montre que le gouvernement a augmenté les dépenses d'investissement avant l'approche des élections municipales décidées pour le 29 mars 2009. Bien qu'en légère baisse par rapport à l'exercice précédent, le FMI pourrait demander au gouvernement de couper davantage les investissements publics prévus.

- le montant des transferts à la sécurité sociale progresse : il atteint 35 Mds TRL et représente désormais près de 16% du total des dépenses budgétaires en 2008 et 3,1% du PIB estimé. La réforme de la sécurité sociale, exigée par le FMI, est enfin entrée en vigueur au 1er octobre dernier, mais ses répercussions sur le budget de l'Etat ne se feront sentir que progressivement dans les années à venir. 25,6 Mds TRL ont cependant déjà été transférés pour le financement du déficit des organismes de la sécurité sociale.

- les transferts vers les collectivités locales et les municipalités ont grossi de près de 19% pour atteindre 15,8 Mds TRL. Pour améliorer la transparence du budget du gouvernement central, il a été décidé de comptabiliser dans le budget du gouvernement central deux fonds qui étaient auparavant hors budget: celui pour le soutien de la défense publique et celui pour l'aide sociale. Le montant des transferts vers ces fonds a augmenté de près de 10% en 2008 pour atteindre 3,5 Mds TRL.

- les dépenses versées au titre du paiement des intérêts restent inférieures au montant initialement prévu : 50,6 Mds TRL, dont 44,5 Mds pour le service de la dette domestique et 5,7 Mds pour le

service de la dette extérieure. Elles représentent ainsi 23% des dépenses du gouvernement central et 5% du PIB estimé pour 2008. L'examen de la ventilation de cette ligne budgétaire permet un constat intéressant sur la structure de la dette publique turque : la part de la dette domestique s'accroît et celle de la dette extérieure baisse régulièrement.

II-1-3 La nécessité de la mise en œuvre d'une réforme fiscale en Turquie

II-1-3-1 Le panorama fiscal en Turquie

Les recettes fiscales ont progressé globalement de 10% sur un an en 2008 pour s'établir à 168 Mds TRL. Ce montant représente un peu plus de 82% des recettes totales du gouvernement central et, rapportées au PIB estimé pour 2008, un ratio de 16,9%. Les évolutions les plus notables sont les suivantes :

- l'impôt sur le revenu et les sociétés, en progression de 14% en 2008, compte pour environ un tiers des recettes fiscales totales ;
- la collecte de la TVA a pour sa part stagné l'an passé par rapport à 2007. Cette contreperformance tient à deux facteurs : la baisse de la TVA dans certains secteurs et la mise en place d'un nouveau système de remboursement fiscal pour les salariés début 2007 ;
- la taxe spéciale à la consommation (OTV) a, quant à elle, enregistré une augmentation globale de 7% par rapport à 2007 : on notera en particulier une hausse de 8,6% pour la taxe perçue sur le pétrole et le gaz naturel et de 13% pour celle perçue sur le tabac ;
- le produit des taxes sur les importations a enregistré une augmentation de plus de 13% par rapport à 2007, en raison de la hausse des prix de l'énergie et de celle des importations de matières premières et de biens intermédiaires.

(en Mds TRL)	2007	2008	2009	Variation 2008/2007 (%)	Variation 2009/2008 (%)	Ratio par rapport au PIB estimé pour 2008 (%)	Ratio par rapport au PIB estimé pour 2009(%)
RECETTES DU GOUVERNEMENT CENTRAL	185,7	203,9	248,8	9,8	22,0	20,5	22,4
Recettes fiscales	152,8	168,1	202,1	10,0	20,2	16,9	18,2
Impôts sur le revenu, les bénéfices et le capital	48,2	54,9	69,2	14,0	26,0	5,5	6,2
Impôt sur le revenu	34,4	38,0	46,6	10,4	22,5	3,8	4,2
Impôt sur les sociétés	13,8	16,9	22,6	22,9	33,8	1,7	2,0
Autres impôts directs	3,6	4,1	4,9	12,2	19,7	0,4	0,4
Impôts sur les biens et services	63,6	67,3	93,5	5,8	39,0	6,8	8,4
TVA	16,8	16,8	34,1	0,0	103,2	1,7	3,1
Taxe spéciale à la consommation	39,1	41,8	49,6	7,0	18,5	4,2	4,5
Autres impôts sur les biens et services	7,7	8,6	9,8	12,2	13,2	0,9	0,9
Impôts sur le commerce et les transactions internationaux	29,0	32,8	42,1	13,1	28,4	3,3	3,8
Droits de douane	2,4	2,8	3,5	13,4	27,7	0,3	0,3
TVA sur les importations	26,5	30,0	38,5	13,1	28,5	3,0	3,5
Droits de timbre	3,6	3,9	4,8	8,3	20,8	0,4	0,4
Autres recettes fiscales	4,8	5,1	6,2	6,3	21,5	0,5	0,6
Remboursements sur les recettes fiscales (-)	-	-	19,1	-	-	-	-
Recettes non-fiscales	32,9	35,8	46,7	9,0	30,3	3,6	4,2

II-1-3-2 Des performances fiscales à améliorer d'urgence

Sur un plan plus général, la part de l'impôt sur le revenu et les sociétés (en hausse de 14% en 2008) reste toujours globalement faible en Turquie avec seulement un tiers des recettes fiscales totales.

Pourtant la situation devrait être différente compte tenu de la rapide croissance économique qu'a connue la Turquie au cours des dernières années.

L'une des explications avancées tient à la forte évasion fiscale, et ce en dépit des nombreux efforts faits par le gouvernement pour inciter les particuliers et les sociétés à déclarer leurs revenus réels.

Le taux de l'impôt sur les sociétés a été ramené de 30 à 20% pour inciter les entrepreneurs à déclarer leurs bénéfices, mais les résultats ont été loin d'être à la hauteur des espérances des pouvoirs publics turcs.

Dans ces conditions, le Gouvernement turc s'est engagé auprès du FMI, à l'occasion des récentes discussions, en janvier 2009, en vue de la conclusion d'un nouvel accord, à prendre de nouvelles mesures, en vue d'améliorer les performances de son appareil fiscal.

La Turquie s'est ainsi engagé solennellement à :

- mettre en œuvre de nouvelles règles fiscales plus contraignantes pour les particuliers et les entreprises ;
- améliorer la collecte des impôts par un renforcement qualitatif et quantitatif des agents chargés du contrôle fiscal : ce département ne représente que 5% des effectifs de l'administration des impôts en Turquie contre 30% en moyenne dans les pays de l'OCDE ;

- réformer les finances locales, dans le cadre du renforcement de la timide décentralisation mise en œuvre et de la diminution de l'effort financier du Gouvernement central en direction des collectivités locales.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre l'économie grise, le Parlement a adopté le 14 novembre 2008 une loi d'amnistie pour les rapatriements de fonds détenus à l'étranger : moyennant une taxe de 2%, l'amnistie portera sur tous les actifs qui seront rapatriés vers des institutions locales dans les 3 mois. Les avoirs détenus à l'étranger sont estimés entre 100 et 150 milliards de dollars.

Il est également prévu une amnistie sur les actifs non enregistrés détenus déjà à l'intérieur du pays à condition que ceux-ci viennent s'investir dans des entreprises formelles dans les six mois et acquittent un prélèvement libératoire de 5%.

La Direction générale des impôts (DGI) a enfin annoncé qu'un nouveau système de collecte des impôts serait mis en place en 2009. Elle enverrait ainsi périodiquement aux banques les informations relatives aux personnes réelles et aux sociétés en défaut de paiement de leurs impôts. Si une banque découvre que ces dernières ont de l'argent sur leurs comptes, elle devra transférer la somme sur le compte de la Direction générale des impôts auprès de cette banque. Ce nouveau système de collecte est censé contribuer efficacement à la prévention de l'évasion fiscale.

II-2 La nécessité pour la Turquie de réformer son système de sécurité sociale et son marché du travail

II-2-1 La réforme du système de sécurité sociale.

Le système de sécurité sociale actuel est composé de 3 régimes dont le principal, le régime général (SSK), est un système paritaire financé à hauteur de 20% par les cotisations sociales et à 80% par les pouvoirs publics. Ces trois organismes sont déficitaires depuis les années 1980. La part du déficit cumulé représente 16% du total des dépenses budgétaires en 2008 et 3,1% du PIB estimé.

Cette situation conduit à une ponction structurelle des recettes de l'État, et un déséquilibre de son budget. Il est à noter que la situation s'est détériorée avec la réduction du ratio d'actifs sur inactifs (passant de 7,5 en 1975 à 2,5 en 1985 et environ 1,50 en 2008) par la conjugaison de l'adoption de mesures populistes (raccourcissement de la durée de cotisation en 1992) et l'augmentation de l'économie souterraine.

Le système de collecte des cotisations s'est également détérioré, le pourcentage de collecte des contributions diminuant régulièrement, de 74,4% en 1993 à moins de 50% en 2008.

La lutte contre l'économie parallèle et la fraude fiscale est un objectif affiché du gouvernement, comme le montre le nouveau programme fiscal énoncé par le Ministère des Finances turc pour 2008-2009.

Les efforts portent en particulier sur la collecte des taxes et des impôts et la simplification des procédures (collecte par l'intermédiaire des banques ou des bureaux fiscaux, registres automatisés pour le contrôle des ventes d'essence, taxe sur l'environnement portée sur les factures de consommation d'eau).

La réintégration de l'économie souterraine dans l'économie enregistrée apparaît indispensable. En effet, son poids est sensible en particulier dans les mouvements de yoyo du poste « erreurs et omissions » de la balance des paiements. Ce sont ces capitaux volatils qui financent aux deux tiers le déficit de la balance des paiements. Échappant à toute régulation ces flux de capitaux font peser un risque sur la stabilité de l'économie.

La réforme, dont sa mise en œuvre effective a été reportée à plusieurs reprises, est entrée en vigueur le 1er octobre 2008.

Parallèlement, l'amnistie sur les arriérés de sécurité sociale a permis de récupérer 523 MUSD. Selon le ministre du travail Faruk Celik, le gouvernement a perçu 648 MYTL (523 MUSD) des entreprises ayant bénéficié du programme d'amnistie sur les arriérés de sécurité sociale.

Dans le cadre de cette amnistie décrétée par le Gouvernement en mai dernier, les personnes payant leurs arriérés dans les 3 mois bénéficient d'une exonération de 85% des intérêts prévus, ce que certains considèrent comme une prime à la fraude. Cet aménagement considéré comme allant à l'encontre de la discipline fiscale avait été vivement critiqué par le FMI.

II-2-1-1 La réforme des retraites

Par la loi no 5502 du 20/05/2006 relative à l'organisation de la sécurité sociale, les trois régimes existants (SSK – pour les salariés du secteur privé, Emekli Sandigi (ES) – pour les fonctionnaires et les militaires et Bag-Kur (BK) – pour les agriculteurs et les professions libérales) ont été fusionnés sous le nom d'Organisme de

sécurité sociale (SGK). Cette loi a pour objectif d'accroître l'efficacité et la transparence du système de la sécurité sociale (meilleur suivi tant du nombre d'assurés, que des revenus et dépenses du système consolidé).

La réforme des retraites, instituée par la loi no 5510 du 16/06/2006, consiste à homogénéiser les régimes de retraite par un alignement des paramètres clés les régissant (âge de la retraite, taux de remplacement, modalités de prise en compte des salaires passés, revalorisation des pensions) sur les normes internationales, assurant ainsi la viabilité financière du système.

Les principales évolutions des paramètres du système de retraites contenues dans la réforme sont les suivantes :

- la hausse de l'âge de la retraite des femmes, progressivement porté de 58 à 65 ans entre 2036 et 2075 ;
- la hausse de l'âge de la retraite des hommes, progressivement porté de 60 à 65 ans entre 2036 et 2075 ;
- la modification des modalités de prise en compte des salaires passés dans la détermination du montant de la pension. Alors qu'aujourd'hui les salaires passés sont revalorisés sur la base de l'inflation et de la croissance, ils le seront désormais sur 50% de l'inflation et sur 50% des évolutions salariales. Le taux de croissance forfaitaire qui leur est appliqué par ailleurs doit également être réduit ;
- les pensions seront indexées sur l'inflation et non plus sur les évolutions salariales, comme c'est encore le cas pour les fonctionnaires et les militaires ;
- l'inclusion progressive des bonus et primes dans l'assiette des cotisations sociales, ces bonus et primes étant par ailleurs pris en compte dans la détermination du montant des pensions ;
- l'instauration d'un minimum de 25 années de cotisations sociales (9000 jours de primes) pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein (aujourd'hui seules 20 années sont nécessaires sous l'emprise du régime SSK, ainsi que pour les femmes relevant des régimes BK et ES) ;
- la mise en place des mesures pour baisser l'emploi informel ;
- l'uniformisation des taux de cotisation pour les trois régimes, sans réel effet sur la viabilité globale du système, le taux moyen restant constant.

Conformément à la décision de la Cour constitutionnelle, les fonctionnaires déjà inscrits à la sécurité sociale sont exemptés des termes de cette loi alors que les fonctionnaires recrutés à partir de 2008 y seront soumis.

Les mesures contenues dans la réforme n'auront qu'un effet à long terme et le retour à l'équilibre du système global n'est en conséquence, pas attendu avant 2045.

II-2-1-2 La réforme de l'assurance maladie

L'introduction d'un système d'assurance maladie universelle est prévue par la loi no 5510 du 16/06/2006. Les principales modifications proposées par la réforme sont les suivantes :

- la fusion des trois systèmes d'assurance maladie pour aboutir à un système uniforme et accessible à tous ;
- l'introduction des médecins de famille ;
- la mise en place d'un système à primes avec affiliation obligatoire ;
- la prise en charge par l'Etat (sur le budget de l'aide sociale) des primes d'assurance maladie des plus démunis ;
- la centralisation des antécédents de santé des affiliés dans des bases de données très détaillées, accessibles aux médecins.

Tous les citoyens turcs et les étrangers qui résident en Turquie depuis plus d'un an et qui ne cotisent pas dans leur pays d'origine pourront bénéficier de l'assurance maladie universelle. Tous les enfants et adolescents en dessous de 18 ans bénéficieront gratuitement de cette assurance (que leurs parents soient inscrits à un régime ou non). Pour les travailleurs, il suffit d'avoir cotisé 30 jours quel que soit le régime.

Les contributions de l'employé et de l'employeur seront respectivement de 5% et 7,5%. L'état contribuera à hauteur de 3%. Les cotisations des personnes incapables de payer (des personnes dont le revenu moyen mensuel est inférieur à 63,40 EUR) seront prises en charge par l'état.

II-2-2 La réforme du marché du travail

En dépit des évolutions positives en termes de croissance et de lutte contre l'inflation intervenues ces dernières années, la faible création d'emplois, notamment dans le secteur formel, continue de priver une fraction importante de la population des bénéfices de la croissance. La création d'emplois permettrait à la fois de réduire le

chômage et de préserver le soutien de la population aux réformes importantes qui doivent être entreprises en Turquie.

II-2-2-1 Le marché du travail en Turquie : état des lieux

Le développement de la Turquie apparaît paradoxal : en dépit d'une croissance soutenue, il n'y a eu que peu de créations d'emplois formels au cours des cinq dernières années.

Le taux de chômage n'a que peu décru de 2002 à 2007 : 10,3% en moyenne annuelle en 2002, 10,5% en 2003, 10,3% à nouveau en 2004 et 2005 et 9,9% en 2006 et 2007, avant de remonter à 13,6 % en 2008.

Taux (%)	2003	2004	2005	2006	2007	novembre 2007	novembre 2008
Chômage total	10,5	10,3	10,3	9,9	9,9	10,1	12,3
Chômage urbain	13,8	13,6	12,7	12,1	10,9	12,0	14,2
Chômage rural	6,5	5,9	6,8	6,5	5,8	7,1	9,3
Chômage des jeunes	20,5	19,7	19,3	18,7	17,5	20,0	23,9
Participation	48,3	48,7	48,3	48,0	47,8	46,9	48,4
Emploi	43,2	43,7	43,4	43,2	43,1	42,1	42,4

Source : Türkstat : Household labour force survey for the period of November 2008

La participation au marché du travail est très faible en Turquie. Elle n'a jamais franchi la barre des 50% et stagne entre 48% et 50% depuis cinq ans. Le tableau ci-dessous présente l'évolution sectorielle de l'emploi entre 2003 et 2008 :

	2003	2004	2005	2006	2007	novembre 2008
Agriculture	33,9	34,0	29,5	27,3	26,4	25,8
Industrie (y compris construction)	22,8	23,0	24,8	25,4	25,6	25,6
Services	43,4	43,0	45,8	47,3	48,0	48,6
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Türkstat, Household labour force survey for the period of November 2008

La tendance est à la baisse progressive du nombre de travailleurs du secteur agricole et à l'augmentation de l'emploi dans le secteur des services. Ce double phénomène s'explique par le mouvement de l'exode rural.

II-2-2-2 Principaux dysfonctionnements du marché du travail en Turquie

Les principaux dysfonctionnements du marché du travail turc sont l'importance du secteur informel et le faible taux de participation, dont les causes apparaissent multiples.

I-2-2-2-1 L'importance du secteur agricole, grand consommateur de travailleurs informels

En Turquie, l'emploi dans le secteur de l'agriculture est important et largement non déclaré. Comme le montre le tableau ci-dessous, 86,9% des travailleurs du secteur seraient informels, à comparer à une moyenne de 29,8% pour l'ensemble des autres secteurs. Il en résulte une informalité plus grande en milieu rural qu'en milieu urbain.

	Travailleurs informels de la catégorie (%)
Population active	44,5
En fonction du secteur	
<i>Agriculture</i>	<i>86,9</i>
<i>Autres secteurs</i>	<i>29,8</i>
En fonction de la profession	
<i>Travailleur régulier</i>	<i>18,8</i>
<i>Travailleur occasionnel</i>	<i>61,4</i>
<i>Employeur</i>	<i>27,5</i>
<i>Profession libérale (self employed)</i>	<i>63,6</i>
<i>Travailleur familial non rémunéré</i>	<i>86</i>

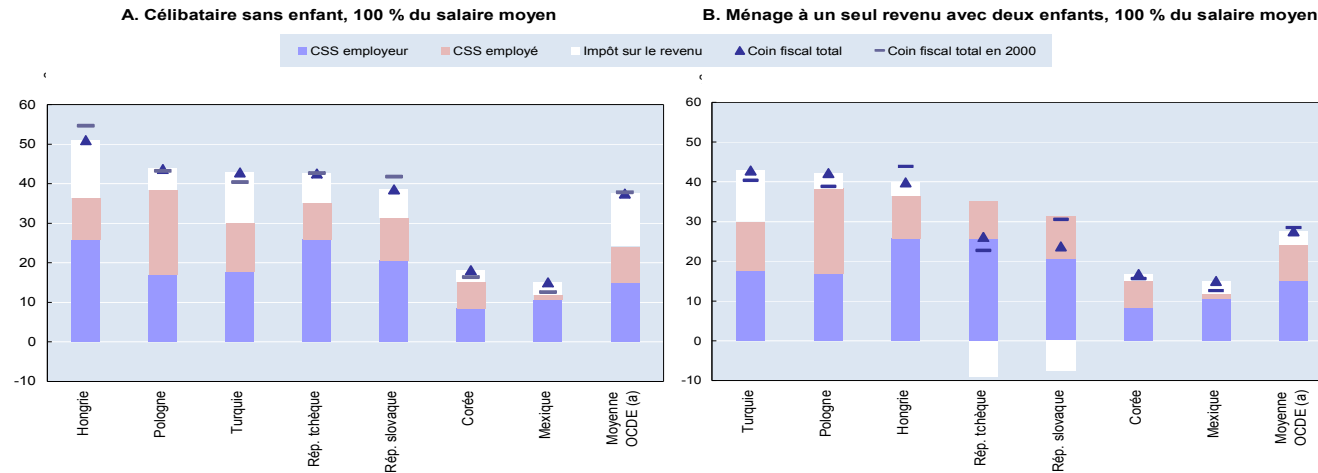
Source : Türkstat, Household labour force survey for the period of november 2008 : pour cette enquête qui portait sur un échantillon de 38.381 ménages, 89.749 personnes âgées de plus de 15 ans ont répondu.

II-2-2-2-2 le niveau trop élevé des cotisations sociales prélevées sur les salaires au regard des standards internationaux

Le coin fiscal effectif moyen fournit une mesure du coût supplémentaire lié au fait de déclarer un employé plutôt que de le faire travailler intégralement au noir. Le graphique suivant montre que la situation est très différente selon les pays. Il ressort de cette étude de l'OCDE que c'est la Turquie qui a le coin fiscal le plus élevé avec 42% pour un couple avec deux enfants. A noter que pour tous les pays figurant dans le tableau ci-dessous, les cotisations sociales sont les principaux impôts prélevés sur le travail : elles représentent environ 80% du coin fiscal en Turquie contre 65% pour la moyenne de

l'OCDE.

Montant et composition du coin fiscal, 2006
En pourcentage des coûts de main d'œuvre



Note : CSS: cotisations de sécurité sociale.
Les pays sont classés par ordre décroissant du coin fiscal total en 2006.
a) Moyenne non pondérée.
Source: OCDE (2006).

II-2-2-2-3 Les nombreuses rigidités qui affectent le marché du travail

Avec le Portugal, la Turquie était en 2004 le pays de l'OCDE dont la réglementation du marché du travail était la plus rigide, devant le Mexique, l'Espagne, la Grèce et la France.

La principale rigidité tient au montant des indemnités de licenciement. Ces indemnités cherchent à dissuader les employeurs de licencier mais ont souvent un effet pervers en réduisant le nombre des nouvelles embauches.

Le tableau ci-dessous compare le montant des indemnités de licenciement en Turquie et dans d'autres pays en fonction de leurs revenus, de leur situation géographique et de leur appartenance à l'OCDE.

	Mois de travail requis pour avoir droit à des indemnités de départ	Montant des indemnités de départ (en mois)	
		Après 3-4 ans	Après 20 ans
Turquie	12	3-4	20
<i>Revenus moyens à supérieurs</i>	22	2,3	9,6
<i>Revenus moyens à inférieurs</i>	22	2,2	10,6
Région Europe et Asie centrale	18	1,8	4,0
Moyenne OCDE	36	1,7	7,8

Source : OCDE, chiffres 2003

Selon cette étude de l'OCDE, du fait des incitations à une retraite anticipée (telles que les indemnités de départ en retraite), de nombreux travailleurs du secteur formel continuent à rejoindre le secteur informel, souvent à un jeune âge comme 40-45 ans.

Alors que les nouveaux entrants dans le marché du travail prendront leur retraite à un âge bien plus élevé, les politiques concernant les travailleurs déjà actifs sont coûteuses pour les finances publiques, ne sont pas équitables et nourrissent le secteur informel.

Même lorsque le passage aux nouvelles règles régissant les retraites sera achevé, les taux de remplacement nets seront encore très généreux par rapport aux niveaux observés dans la zone OCDE, avec des taux de cotisation élevés qui dissuadent les entreprises du secteur formel d'employer une main-d'œuvre peu qualifiée.

Les rigidités du marché du travail frappent tout particulièrement les jeunes et les femmes. En Turquie, le taux de chômage des jeunes ayant fini un second cycle universitaire est voisin de 38,5% et moins de 22,2% des femmes en âge de travailler sont effectivement employées. Les femmes sont, en effet, plus susceptibles d'arrêter de travailler ce qui n'incite guère les entreprises à investir dans leur formation. La forte protection offerte bénéficie, en pratique, aux seuls salariés du secteur formel.

La levée des rigidités pourrait contribuer à la résorption du secteur informel. Des études ont en effet montré que la part du PIB (en %) informel était positivement corrélée avec les rigidités imposées sur le marché du travail.

Le FMI souligne par ailleurs l'existence d'une autre rigidité, le niveau du salaire minimum. Il invite régulièrement la Turquie à réviser son salaire minimum à la baisse, ce qui peut apparaître osé quand on connaît le niveau de ce dernier : près de 477 TRL net (666 TRL brut) par mois, soit environ 222 EUR net.

Mais le FMI soutient d'une part que ce niveau minimal est peu respecté par les entreprises turques, et d'autre part, qu'en raison des fortes disparités régionales, le salaire minimum excède le PIB par tête dans les régions les moins avancées.

Le salaire minimum reste, néanmoins, faible dans les villes les plus développées du pays, et tout particulièrement à Istanbul. Une solution de compromis pourrait dès lors consister à définir le salaire minimum sur une base régionale, comme c'est par exemple le cas aux Etats-Unis, où il existe un salaire minimum « de

subsistance » fixé au niveau fédéral et des salaires minimaux plus importants fixés par chaque Etat fédéré.

Coûts minimums du travail dans les pays de l'OCDE

	1997	2000	2004
Mexique	0,23	0,21	0,19
Corée	0,22	0,23	0,27
Espagne	0,33	0,31	0,29
Etats-Unis	0,38	0,36	0,31
Rép. Tchèque	0,22	0,30	0,37
France	0,55	0,55	0,54
Turquie	0,42	0,39	0,57
Australie	0,59	0,57	0,58

Ratio : coûts salariaux sur les revenus minimums supportés par les employeurs (salaire brut + cotisations sociales employeurs obligatoires) rapportés au salaire médian du secteur formel

Sources : OCDE, Perspectives de l'emploi, 2006

II-2-2-2-4 L'inadéquate formation du capital humain

En Turquie, la plupart des élèves du secondaire ont un niveau de compétence très faible (bien inférieur au niveau moyen enregistré dans les pays de l'Union Européenne), notamment en connaissances de base, mathématiques, lecture et sciences. Or, ces compétences sont primordiales pour accroître les gains de productivité futurs.

La durée de la formation initiale a tendance à s'allonger, en Turquie comme ailleurs, ce qui tend à court terme à abaisser le taux de participation au marché du travail. A moyen et long termes, la tendance devrait néanmoins s'inverser, la participation des personnes les plus qualifiées étant globalement supérieure à celle des moins qualifiées.

Le taux d'emploi des seniors reste faible (30%). De nombreux retraités (l'âge légal de la retraite reste de 58 ans pour les femmes et 60 ans pour les hommes mais de nombreux retraités sont beaucoup plus jeunes) poursuivent néanmoins une activité salariée, ce qui contribue à évincer les jeunes de l'emploi.

L'un des principaux défis que la Turquie devra relever est celui de son faible taux d'emploi formel, particulièrement chez les femmes. Le taux d'emploi est globalement de 44% en Turquie, mais seulement de 24% pour les femmes et 30% pour

les seniors (55 à 64 ans). La stratégie de Lisbonne prévoit de porter ces taux respectivement à 70%, 60% et 50% d'ici 2010.

Pour relever ce défi, la Banque Mondiale incite la Turquie à mettre en œuvre des politiques dites « d'activation », davantage axées sur la formation des travailleurs que sur l'indemnisation classique du chômage. L'accès aux indemnités de chômage doit être assoupli : le fait que le Fonds d'indemnisation du chômage ne cesse de s'enrichir témoigne d'un dysfonctionnement certain du système.

Dans le même temps, le gouvernement est invité à mettre en place un système de formation continue. Cette évolution, qui peut se révéler coûteuse dans un premier temps, doit pouvoir s'équilibrer financièrement à moyen terme, dès lors que la formation offerte permet effectivement une réduction du taux de chômage.

III L'IMPACT SOCIAL DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE RESTRICTIVE ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES STRUCTURELLES EN TURQUIE

III-1 Bref aperçu en matière d'inégalités sociales en Turquie

L'étude de l'Institut turc des statistiques sur la pauvreté en 2006 révèle que si aucun Turc ne vit avec moins de 1 USD par jour (en parité de pouvoir d'achat), 0,7% de la population turque ne dispose pas de suffisamment de ressources pour se nourrir (c'est-à-dire vit sous le seuil de pauvreté alimentaire, fixé à 205 TRY par mois en 2006 pour une famille de quatre) et 17,8% vivent sous le seuil de pauvreté (fixé à 549 TRY par mois en 2006 pour une famille de quatre).

Selon les statistiques du principal syndicat turc, l'UST, près d'un million de personnes, soit 1,3 % de la population vivent au seuil de la famine avec moins d'un dollar par jour et 18 millions de personnes, soit 25 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté avec moins de 2,15 dollars par jour.

Selon un rapport de l'OCDE intitulé « Bébés et employeurs – Comment réconcilier travail et vie de famille », la Turquie pointe en 28ème position en termes de pauvreté des enfants (avec un taux de pauvreté de 17,6%) sur les 30 Etats membres de l'OCDE (pour lesquels le taux moyen de pauvreté des enfants s'établit à 10,3%). Selon le même rapport, la Turquie arrive en dernière position en matière de taux d'emploi des femmes (23,7% en 2005, à comparer à une moyenne de 56,1% pour l'ensemble des pays de l'OCDE).

Mais ces chiffres alarmants concernant la pauvreté en Turquie, ne doivent pas faire perdre de vue que la situation s'est améliorée, au cours des dernières années : l'indice de développement humain pour la Turquie poursuit sa progression, le rapport 2007 du PNUD plaçant la Turquie au 84ème rang de son classement des pays sur la base de leur indice de développement humain. Cet indice était de 0,594 en 1975, 0,651 en 1985, 0,717 en 1995 et 0,775 en 2005.

La Banque Mondiale vient de rendre public un document qui fait le point sur les progrès réalisés par la Turquie pour réduire son taux de pauvreté, améliorer ses systèmes de santé et d'éducation et renforcer la situation macroéconomique du pays.

Selon l'Institution, les efforts de réduction de la pauvreté ont porté leurs fruits : le taux de pauvreté est passé de 27% en 2002 à 18% en 2006 et le taux de mortalité infantile de 43‰ en 1998 à 24‰ en 2005.

La Banque souligne les efforts du gouvernement pour mettre en place une réforme en profondeur du secteur de la santé notamment avec l'introduction d'un système universel d'assurance-maladie. Elle ajoute qu'avec les réformes structurelles mises en œuvre par le gouvernement, la situation macroéconomique du pays s'est visiblement améliorée.

De son côté, le FMI précise que la Turquie était devenue la 15ème économie mondiale à fin 2008 en termes de parité de pouvoir d'achat (PPA), avec un PIB de 941 Mds USD (le revenu par habitant en PPA devrait s'établir à 13.511 USD), alors qu'en prix courants, le PIB turc n'a atteint que 748 Mds USD, ce qui place la Turquie au 17ème rang de l'économie mondiale.

Cependant, les satisfécits ainsi décernés par les deux Institutions de Bretton Woods peuvent apparaître comme très généreux, tant les inégalités restent fortes en Turquie, comme en témoigne un indice de Gini de 43,6, le plus élevé des pays de l'OCDE. La Turquie fait partie des pays où l'on observe de grandes inégalités de répartition des revenus : 20 % de la population la plus riche perçoit 48 % du revenu national tandis que 20 % des plus pauvres dispose de 6 % de ce même revenu.

Ces inégalités se retrouvent au niveau sectoriel, puisque le revenu moyen par tête dans les villes est trois fois supérieur à celui des villages et régional, que la population des régions les plus pauvres, Est, Sud-est et Nord-est n'a qu'un revenu moyen par tête qui atteint moins de la moitié de la moyenne du pays et qu'il existe une différence de revenu par tête de 6,9 fois entre la région la plus riche et la plus pauvre.

Au surplus, ces inégalités risquent de s'approfondir dans les prochaines années puisque les subventions agricoles et les mesures d'encouragement aux investissements dans les régions défavorisées ont été fortement diminuées, du fait de la politique budgétaire très restrictive menée depuis 2001, sous la houlette du FMI.

III-2 Les conséquences sociales des restrictions budgétaires exigées par le FMI

III-2-1 Une réforme agricole source d'économies budgétaires mais coûteuse socialement

L'agriculture se trouve en tête des secteurs réels qui ont été les plus touchés par les programmes de stabilité successifs, qui ont démarrés en 2000. Dès cette époque les subventions agricoles ont été considérées non seulement comme l'une des causes les plus importantes des déficits budgétaires, alimentant une forte inflation chronique, mais de plus, comme non conformes aux règles de la libre concurrence.

A l'exception de quelques produits tels que les céréales, les prix de soutien à la production ont donc été progressivement abandonnés, au profit du système d'aide directe aux agriculteurs, modèle conforme aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce.

L'objectif budgétaire du programme a été atteint puisque le montant annuel de la facture du soutien de l'Etat qui était autour de 3 milliards de dollars dans les années 90, est tombé à 1,5-2,0 milliards de dollars pour les années 2000. Cette somme représente moins de 1 % du PIB, tandis qu'elle est de 1,3% en moyenne dans les pays de l'OCDE.

La contre partie qui en a résulté a été une baisse significative des efforts de modernisation et d'accroissement de la production agricole : alors que la croissance annuelle moyenne de la production agricole était de 3,5% pendant la période de modernisation (1960-1980), elle est tombée au dessous de 2% pendant la période qui a suivie. La Turquie, qui était jusqu'à présent excédentaire en produits agro-alimentaires, risque de devenir rapidement déficitaire, du fait de l'augmentation continue des importations de produits agricoles.

La seconde conséquence résultant de la suppression des prix de soutien à la production a été une diminution des prix agricoles perçus par les agriculteurs, de l'ordre de 20 %, qui a poussé un certain nombre d'entre eux à quitter progressivement le secteur agricole pour rejoindre celui de la construction, plus actif et rémunérateur.

Cette situation a provoqué un exode rural important, les chiffres publiés par TURKSAT et le Ministère du travail faisant apparaître une diminution de la part des actifs employés dans le secteur agricole, passée de 34 % en 2003 à 24 % en 2008.

Si une telle diminution du nombre des actifs employés dans le secteur agricole, dans un pays à économie intermédiaire en phase d'expansion, comme l'est la Turquie, apparaît comme inéluctable, force est toutefois de constater que les mesures d'accompagnement de cette évolution socio-économique, qui ont pu être prises par les autorités turques, ne semblent pas avoir été à la mesure de cette profonde transformation de la société civile.

La première conséquence est que les femmes sans qualification qui travaillaient, de façon non déclarée, dans le secteur de l'agriculture à la campagne, contrairement à leurs maris qui, pour une partie d'entre eux ont pu retrouver un emploi dans les secteurs de la construction ou de l'industrie, sont généralement contraintes soit de venir nourrir le secteur informel soit, plus radicalement, de se retirer du marché du travail.

La seconde conséquence est que les couches sociales issues de l'exode rural, installées dans ou plutôt autour des villes n'ont pas véritablement été urbanisées, ni au niveau économique, ni au niveau culturel, faute d'investissements en infrastructures. Ces populations qui avaient quitté leurs campagnes dans l'espoir d'une vie meilleure, se retrouvent actuellement installées en masse, dans les "gece-kondu", nom donné aux habitations illégales "posées la nuit", qui encerclent les villes et qui abritent près de la moitié de la population des villes.

III-2-2 Une péréquation sociale freinée par les coupes budgétaires au niveau des programmes socio-éducatifs et des investissements publics

Le souci de dégager un surplus budgétaire primaire conséquent, freine les investissements publics, dont le montant reste largement en dessous de 2 % du PIB depuis de nombreuses années (1,6 % du PIB en 2008), alors qu'il était de 8 à 10 % dans les années 80.

La faiblesse des investissements publics conduit à négliger des infrastructures qui apparaissent comme absolument nécessaires à la poursuite de la croissance économique du pays, notamment celles concernant l'énergie (production et transports),

les transports (routes, autoroutes, lignes ferroviaires), la communication (informatique, téléphonie), les ports et les aéroports.

Le nouveau concept « d'Etat maigre », permettant le dégagement d'un surplus budgétaire primaire conséquent, prôné par le FMI dans le cadre des programmes d'ajustement structurel successifs s'est également traduit par des coupes budgétaires massives touchant les dépenses d'enseignement, de santé, de justice et d'infrastructures socio-économiques.

Durant les quinze dernières années, la part du budget consacrée à l'éducation, la santé et la culture est tombée de 26% à 14 % et la Turquie se trouve désormais, avec moins de 4 % du PIB consacrées aux dépenses d'éducation, dans les derniers rangs de la liste des pays de l'OCDE.

Les dépenses annuelles de santé par tête ne sont, en Turquie, que de 500 dollars contre 2 300 dollars en moyenne dans les pays de l'OCDE, chiffre qui risque de surcroît de baisser dans les années à venir, à l'occasion de la mise en œuvre effective de la réforme de la sécurité sociale, qui prévoit une diminution de la contribution publique.

En imposant le dégagement d'un fort excédent budgétaire primaire sur moyenne période, le FMI a en fait exigé que l'Etat se consacre à ses seules fonctions régaliennes, en diminuant de façon drastique les dépenses budgétaires consacrées à l'exercice de ses fonctions sociales et socio-économiques et en abandonnant au passage toute ambition sérieuse en matière de péréquation sociale et de soutien aux couches les plus défavorisées de la population turque.

Pourtant, selon les chiffres de l'administration de la planification de l'Etat, elle-même, il manquerait actuellement pas moins de 60 000 enseignants et 50 000 personnels de santé, pour assurer de façon convenable le fonctionnement des services publics correspondants.

III-2-3 Des restrictions budgétaires qui entravent les mesures de relance nécessitées par les effets de l'actuelle crise financière mondiale sur le marché de l'emploi turc

Le Vice-premier ministre turc a présenté lundi 13 avril 2009 le Programme Economique de Préadhésion de la Turquie pour la période 2009-2011. Les chiffres présentés dans ce document, réalisé sous l'égide du Sous-secrétariat d'Etat au Plan, ont été fortement modifiés, pour tenir compte des conséquences de l'actuelle crise financière mondiale : les prévisions de croissance sont désormais fortement négatives :

-3,6% pour 2009 contre + 4% auparavant (et respectivement de 3,3% et 4,5% pour 2010 et 2011).

L'objectif en matière de déficit des comptes courants a été fixé à 11 Mds USD pour l'année en cours et respectivement à 18,6 Mds USD et 26,4 Mds en 2011, tandis que le déficit budgétaire du gouvernement central devrait atteindre 48 Mds USD en 2009, soit 4,6% du PIB estimé. L'objectif de ratio de dette publique brute rapportée au PIB est désormais de 43,1% contre 37% prévus précédemment, alors que le chiffre du chômage prévu pour 2009 est de 13,5%.

Le PEP 2008 constitue le premier document officiel dans lequel apparaît un chiffrage complet des différentes mesures prises par le Gouvernement, pour faire face aux conséquences de la crise économique et financière qui secoue actuellement la planète : en 2009, ces différentes mesures devraient représenter 30,4 Mds TRL, soit 2,9 % du PIB.

On note notamment que pour 2009, 1 Md USD de garanties (non budgétés, car traités comme hors-bilan) seront apportés par le Gouvernement pour des garanties aux PME alors que les milieux d'affaires attendent toujours d'en connaître les modalités. Tandis que 3,35 Mds TRL devraient être compensés en 2009 par le Trésor, au titre de la réduction de 5% des cotisations sociales employeurs.

Parmi les mesures les plus coûteuses pour l'Etat, 3,1 Mds TRL seraient apportées au projet GAP, qui vise au financement de projets de développement du Sud-est anatolien, en particulier une série de barrages, de stations électriques et de canaux d'irrigation qui devront être aménagés d'ici 2012. Il est prévu que ces infrastructures permettent de créer de nombreux emplois et concourent à réduire les différences sociales et économiques entre le sud-est et les autres régions turques. Une partie du financement de ce projet, qui coûtera plus de 21 milliards d'USD, devrait provenir du fonds d'assurance chômage ainsi que de partenariats Public-Privé

Outre ces mesures, le Parlement a arrêté des mesures complémentaires pour un montant de 3,2 Mds USD, visant à stimuler l'économie, notamment des réductions de taxes pour les entreprises des industries textiles, du cuir et du vêtement acceptant de déménager d'ici la fin 2010 leurs installations dans les régions dont le développement est jugé prioritaire, une diminution de 5% à 15% des taxes portant sur certains services internet, l'instauration d'une « prime à la casse » pour encourager l'achat de nouveaux

véhicules et l'injection de 500 MTRL au capital d'Eximbank, afin de dynamiser les exportations ainsi que l'octroi de prêts bonifiés aux PME, pour un montant de 75 MTRL.

Enfin, il est prévu une revalorisation des salaires des fonctionnaires de 8,7% en 2009, soit 1,2 % de plus que la cible d'inflation retenue pour cet exercice.

Comparés aux efforts consentis par les principaux pays de l'OCDE pour relancer leurs machines économique brusquement stoppées par la plus importante crise financière et économique qu'ait connu le monde depuis 1929, le coût financier des mesures prises par le Gouvernement turc apparaît dérisoire et de surcroît fortement soumis à caution, car les décisions finales autorités turques seront fortement contrainte par la nécessité de dégager un surplus budgétaire primaire suffisamment conséquent pour satisfaire le FMI et l'Union Européenne et rassurer des marchés financiers actuellement tétanisés par les conséquences financières de la présente crise économique sur leurs activités.

Il est à prévoir en effet que les évolutions que connaîtront les économies des pays émergents dans les mois à venir seront scrutées à la loupe par des opérateurs internationaux éprouvant de plus en plus d'aversion pour les risques financiers, fussent-ils souverains.

Il apparaît dès à présent que c'est en cette période de crise financière aigüe que les restrictions budgétaires imposées à la Turquie sont susceptibles d'apparaître comme les plus insupportables aux yeux de dirigeants impuissants à contrebalancer les effets négatifs de ladite crise, mais également des citoyens, de plus en plus paupérisés.

III-3 Une mise en œuvre des réformes structurelles dont l'impact social tarde à se faire sentir

III-3-1 Une mise en œuvre des réformes structurelles du marché du travail, de la sécurité sociale et de la fiscalité sans effet tangible sur la diminution du taux de chômage et l'éradication du secteur économique informel turc

Malgré une croissance vigoureuse de 2003 à 2006 (7,8 % en moyenne annuelle), suivi d'un premier ralentissement en 2007 (4,5 %), accentué en 2008 (2%), le taux du chômage, selon les chiffres de TURKSTAT, a stagné aux alentours de 10% sur la période. La croissance de l'économie turque apparaît donc comme une croissance faible en emplois ou « sans emplois » comme on l'appelle dans la littérature économique.

Cette situation semble être une constante en Turquie et selon une recherche faite par la Banque Mondiale (Turkey, Labor Market Study, 2006 : iv) la Turquie figurerait

parmi les pays les plus à “croissance faible en emplois”, avec une augmentation moyenne annuelle de 1,3 % des emplois, pour une croissance de 4 % du PNB pour la période de 1981-2003.

La plupart de ces travaux mettent l’accent sur l’augmentation de la productivité des facteurs de production, notamment celle du travail comme source de la croissance. La productivité des facteurs s’est accrue de 2,3 % par an et elle a contribué pour 68 % de la croissance de la production par travailleur entre 2000 et 2004 (İsmihan M et Metin K, « Türkiye Ekonomisinde Büyümenin Kaynakları :1960-2004 », İşletme ve Finans, 2006 :84). Selon une autre recherche sur l’industrie manufacturière (Voyvoda, «Emekçi Sınıfların Ekonomisi», TES-İŞ, 2006 :41-44), la productivité par travailleur s’est accrue de 8,6 % en moyenne par an pendant la période 2002-2005.

Mais, s’il apparaît que les efforts de restructuration et de modernisation de l’industrie turque en vue de s’adapter aux conditions de concurrence au niveau international, dans le cadre de l’union douanière avec l’Europe, se sont traduites par une hausse de la productivité des travailleurs turcs, la majeure partie de cette amélioration est due à l’augmentation du temps du travail pour le secteur privé (4,2 % en moyenne annuelle) et à la diminution du nombre de travailleurs dans le secteur public, en grande partie du fait des opérations de privatisation (4,5 % en moyenne annuelle).

Actuellement, la durée hebdomadaire moyenne du travail pour l’industrie manufacturière est de 38,5 heures dans l’Union Européenne, alors qu’elle est de 52 heures en Turquie.

Par ailleurs, si l’agriculture continue d’être un secteur pourvoyeur d’emplois important, avec une part de 24,7 % de la population active en 2008 (21,8% en janvier 2009), l’accélération de l’exode rural au cours des années précédentes a largement contribué à l’augmentation de la masse des chômeurs et à la baisse du taux de participation au travail, notamment chez les femmes.

Le faible taux d’activité (48,5 % en moyenne, 25 % pour les femmes) et le poids du secteur informel dans l’emploi (35 % selon l’OCDE pour l’ensemble de l’économie et environ 80 % pour le secteur agricole) contribuent également à alimenter le taux de chômage en Turquie, tandis que les effets de l’actuelle crise financière commencent à se faire sentir.

Le taux de chômage s’est ainsi accru de 3,9 points pour atteindre 15,5% au mois de janvier 2009, contre 13,6% en décembre 2008. Moins de 100.000 nouveaux

emplois ont été créés en un an, ce qui n'a pas pu compenser l'augmentation de la population active au cours de la même période. Le taux de chômage est passé de décembre 2008 à janvier 2009, respectivement de 15,4% à 17,2% dans les zones urbaines, et de 10,7% à 11,8% dans les zones rurales. Le taux de chômage des jeunes a atteint 27,9% en janvier 2009.

Une autre caractéristique majeure du marché de l'emploi turc reste la prévalence d'un important secteur d'économie grise : selon les données récentes de l'OCDE, la proportion de l'économie souterraine en Turquie (32,1%) est largement supérieure à celle de la moyenne des pays de l'OCDE (18%). A titre de comparaison ce taux est estimé à 28,6% en Grèce, 16,3% en Allemagne et 13% en France.

S'il reste difficile de mesurer scientifiquement la taille du secteur économique informel turc, par nature non enregistré, sauf à utiliser des techniques de comptabilisation des écarts entre les intrants et les productions finales pour les secteurs productifs, les raisons avancées pour expliquer que le tiers de la quinzième économie mondiale n'est pas déclaré sont multiples et pour grande part convergentes :

- conséquences d'une réforme agricole brutale se traduisant par un exode rural massif, rejetant une population laissée à l'abandon dans les zones péri-urbaines de toutes les grandes métropoles turques et les "gece-kondu" qui y fleurissent et qui peinent à intégrer le marché du travail, spécialement les femmes « ex-aides familiales agricoles non-rémunérées » ;
- conséquences de l'échec de la réforme du marché du travail qui laisse perdurer des rigidités propres à décourager les dirigeants de PME (99 % du secteur productif turc), et plus particulièrement ceux des micro-entreprises, rebutés par les contraintes de l'emploi déclaré, évoqué dans les chapitres précédents et la lourdeur des cotisations sociales appliquées aux entreprises déclarantes ;
- conséquences de l'échec de la réforme fiscale, qui faute de mise en œuvre de contrôles fiscaux efficaces laisse perdurer, voire augmenter la part de la fiscalité indirecte, injuste socialement, au détriment de la mise en place d'une fiscalité directe moderne, assortie de taux de pression fiscale non prohibitifs ;

- conséquence de la lenteur de la réforme de la sécurité sociale dont les mesures visant au rétablissement de l'équilibre financier ne produiront leurs effets qu'en 2045, laissant par la-même perdurer pendant encore près de 50 ans l'aberration que constitue la mise à la retraite de nombreux jeunes travailleurs(20 ans de cotisation obligatoires pour femmes et 25 pour hommes), se trouvant dans l'obligation de compléter leurs maigres retraites par des compléments de revenus, évidemment non déclarés ;
- - conséquences de l'échec d'une réforme du système scolaire qui laisse perdurer de grandes inégalités en matière de qualité des enseignements prodigués aux élèves des villes et des campagnes et à ceux habitants les zones riches ou les zones pauvres de la Turquie et qui continue à exclure les enfants des populations déshéritées (en particulier les filles), leur offrant pour seul avenir les tâches ingrates offertes par le seul secteur de l'économie grise ;

Une telle structure dualiste du marché de travail crée évidemment une concurrence injuste au détriment des entreprises en règle mais il ne faut pas perdre de vue que cette situation procure aussi un avantage concurrentiel certain sur les marchés extérieurs, les coûts supportés par le donneur d'ordre, déclaré pour ce qui le concerne, étant minimisé par l'abaissement des coûts de ses sous-traitants, évidemment non déclarés.

III-3-2 Une amélioration de l'attractivité de la Turquie en matière d'IDE sans impact sur la réduction des inégalités sociales

Après avoir affiché tout au long des années 90, spécialement dans le cercle des économies émergentes de niveau comparable, un score particulièrement médiocre, représentant un apport annuel moyen d'IDE à peine supérieur au milliard de dollars la Turquie bénéficie, depuis le milieu de la décennie, d'un retournement de situation spectaculaire.

Les flux accueillis en 2005 ont avoisiné 10 Mds USD. Le pays a de nouveau reçu, en 2006, 1,4% des flux mondiaux d'IDE, soit un peu plus de 20 Mds USD (3,8% du PIB). Les flux d'IDE en direction de la Turquie ont atteint 22 Mds USD en 2007 (3,2% du PIB), représentant 1,2% des flux mondiaux d'IDE. Ce chiffre a par contre baissé en 2008,

en raison des répercussions de la crise financière internationale sur l'économie turque, le montant des IDE s'établissant à 17,7 Mds USD.

Plusieurs facteurs (assainissement en profondeur du secteur financier et bancaire, réformes structurelles menées à grande échelle, discipline budgétaire resserrée, démarrage concret des négociations avec l'UE) se sont conjugués pour asseoir auprès des opérateurs internationaux l'attractivité nouvelle du site Turquie.

Dans un article récent, Bénassy-Quéré, Coupet et Mayer (2007) mettent en évidence que le rôle des institutions financières locales (qualité de l'information financière, importance de la concurrence dans ce secteur, bonne gestion des banques, surveillance prudentielle efficace) contribue à l'augmentation des investissements entrants. La qualité des institutions n'est certes pas indépendante du niveau de développement, dès lors qu'un pays plus riche peut financer une surveillance bancaire mieux organisée et plus impartiale.

S'il apparaît que les banques turques ont relativement bien résisté à la crise financière de 2008, du fait de la rusticité du système bancaire turc qui se caractérise par des ratios de fonds propres élevés, une surliquidité structurelle, l'absence quasi-totale d'exposition aux produits dérivés et une régulation bancaire renforcée ces dernières années, en 2009, elles devraient subir pleinement les effets de la récession économique qui touche dès à présent le pays, en voyant la qualité de leurs actifs se détériorer et leurs stocks d'encours douteux fortement augmenter.

Il faut ajouter à ce sombre tableau que dans un contexte de dépréciation graduelle de la monnaie turque, alors que les entreprises turques sont fortement endettées en devises, la tradition d'opacité qui entoure la situation financière des groupes turcs rend l'appréciation du risque « corporate » très difficile à apprécier.

C'est pourquoi, le récent communiqué du BDDK (régulateur bancaire turc), annonçant que la mise en œuvre des normes bancaires prudentielles de Bâle II qui devait se faire en janvier 2009 était reportée sine die, compte tenu des récentes turbulences financières internationales ayant provoqué un assèchement de la liquidité et du retard pris dans l'adoption du nouveau code de commerce turc, chargé, entre autres de définir les normes comptables applicables en Turquie, ne manque pas d'interpeler.

C'est un très mauvais signal, en matière de gouvernance financière, que la Turquie vient ainsi d'adresser à la communauté financière internationale, à un moment

où, crise financière oblige, le choix des destinations d'investissements étrangers devient de plus en plus sélectif et où le flux d'IDE dont bénéficie la Turquie depuis 2005 a commencé à diminuer en 2008 et devrait fortement baisser en 2009.

Il est à noter toutefois que les conséquences de cette désaffection des investisseurs étrangers pour la Turquie risquent plus de se faire sentir en termes de balance des paiements que de croissance et de réduction des inégalités sociales et régionales.

En effet le lien entre l'afflux d'IDE et la réduction de la pauvreté dans le pays bénéficiaire n'est pas sans ambiguïté, dès lors que les firmes multinationales emploient généralement une main d'œuvre plus qualifiée que les firmes locales et offrent des salaires plus élevés, ce qui tend à accroître les écarts de salaires entre travailleurs qualifiés et non qualifiés (Almeida 2003).

Par ailleurs, l'IDE se localise généralement dans des zones bien déterminées, (en Chine, par exemple, il est concentré dans les provinces côtières), ce qui peut entraîner une élévation des inégalités régionales et Salins (2007) confirme que l'ouverture aux investissements directs étrangers tend à favoriser le quintile le mieux loti de la population, au détriment des classes moyennes.

Enfin, certaines régions peuvent attirer moins d'investissements directs étrangers parce qu'elles ne représentent qu'un faible marché potentiel, sont éloignées des grandes voies de communication et manquent d'infrastructures et de dispositifs sanitaires. Si les habitants de ces régions dotées d'une «géographie défavorable» (Dollar D., Kraay A., «Spreading the wealth». Foreign Affairs, 81, 2001) n'ont pas la possibilité de migrer librement, les IDE, en se concentrant dans les régions les plus favorisées géographiquement, contribuent à augmenter les inégalités régionales de revenus.

Si l'on observe la typologie des IDE en Turquie, alors que l'année 2005² avait marqué le lancement des privatisations, avec d'importantes cessions d'actifs détenus dans des secteurs stratégiques, 2006³, 2007 et 2008 ont davantage été ciblés autour de flux concernant des opérations de fusions-acquisitions, spécialement dans le secteur

² 2005 : privatisation partielle de Turk-Télécom par OGER Télécom (6,55 Mds USD) ; rachat de Telsim par Vodafone (4,7 Mds USD) ; privatisation de Tüpras (pour 4,14 MDS USD), par KOC (98 %), associé à SHELL (2%) ; privatisation d'Erdemir par le Fonds de pension de l'armée, Oyak (2,9 mds USD) ; acquisition de 89 % de Disbank par Fortis (1,2 Mds USD) ; rachat de 57 % du capital de Yapi Kredi Bank par un groupement turco-italien associant le groupe turc Koc et Unicredito (1,5 Mds USD) ; prise de participation de 25 % de GE dans Garanti Bankasi (1,8 Mds USD) ; privatisation du port de Mersin au profit de PSA-Akfen (0,75 Mds USD).

³ 2006 : acquisition de 25,5% du capital de Garanti Bank par GE (1,6 Md USD) ; acquisition de 46% de Finans Bank par la Banque nationale de Grèce (4 Mds USD) ; prise de participation de Citi Group, à hauteur de 20%, dans Ak Bank (3,1 Mds USD) ; privatisation partielle de Basak Sigorta par Groupama (0,27 Md USD) ; rachat de Denizbank par Dexia (3,2 Mds USD) ; prise de participation de 34% d'OMV dans Petrol Ofisi.

financier, des projets de privatisation, plus accessoirement, ainsi que des achats immobiliers par les étrangers (3 Mds USD, sur les 22 Mds USD d'IDE réalisés en 2007).

Au total, ce sont principalement une région, Marmara, un secteur, celui des institutions financières et un mode opératoire, privatisation et fusions-acquisitions, qu'ont privilégié les flux d'IDE reçus par la Turquie de 2005 à 2008.

De ce fait, le surcroît de croissance et donc d'emplois nouveaux engendrés par ce flux d'IDE peut être considéré comme négligeable, tout comme sa contribution à la réduction des inégalités sociales et régionales.

CONCLUSION

L'économie turque présente un visage contrasté : une croissance élevée, bien que pauvre en création d'emplois et une inflation mieux contenue depuis 2003 malgré un ciblage défectueux, une soutenabilité d'un stock de dette souveraine encore massif, plus assurée, une dépendance accrue aux importations et aux capitaux étrangers à court terme, sans oublier un système de sécurité sociale en quasi-faillite financière, des zones géographiques en fort retard de développement et un exode rural mal encadré.

Les mesures d'austérité budgétaire et les réformes structurelles mises en œuvre sous l'égide du FMI et les auspices de l'Union Européenne, ont certes permis une amélioration très sensible des fondamentaux macro-économiques de la Turquie qui ont permis l'afflux d'IDE à compter de 2005, mais se sont également traduites par des dommages collatéraux en matière sociale, un échec à éradiquer significativement un important secteur informel dont la prégnance accentue le caractère dual de l'économie turque et constitue, à terme rapproché, une menace pour la cohésion sociale du pays.

Il est à souhaiter, dans ces conditions, que la crise économique et financière qui secoue actuellement l'ensemble des économies de la planète n'accentue pas ces tendances de fond.

REFERENCES

- Adams, R.H., Page J. (2003), «International Migration, Remittances and Poverty in developing countries», World Bank policy Research Paper.
- Almeida, R. (2003), «The effect of foreign owned firms on the labor market». Document de travail de l'IZA n° 785.
- Banque Mondiale, «World Bank Indicators on Financial Structure and Development Indicators», 2006.
- Banque Mondiale, Turkey, Labor Market Study, 2006 : iv
- Bénassy-Quéré, A., Coupet, M. et Mayer, Th. (2007), «Institutional determinants of foreign direct investment », *The World Economy* 30 (5), pp. 764-782
- Bhagwati, J. (1996), «Political economy and International Economics», 1st ed. MIT Press, Cambridge MA.
- Bourguignon, F. (2004), «The Poverty-Growth-Inequality Triangle». Document de travail de la Banque Mondiale.
- Das, M., et Mohapatra, S. (2003), «Income inequality: the aftermath of stock market liberalization in emerging markets» . *Journal of Empirical Finance*, 10, 217-248.
- Davutyan Nurhan, Estimating the size of Turkey's informal sector: an expenditure-based approach, *Journal of Economic Policy Reform*, Volume 11, Issue 4, December 2008, pages 261-271
- Dollar D., Kraay A. (2001), «Spreading the wealth». *Foreign Affairs*, 81.
- Fond Monétaire International (2003), «International Financial Integration and Developing countries», *World Economic Outlook*.
- Ismihan M et Metin K, « Türkiye Ekonomisinde Büyümenin Kaynakları :1960-2004 », İşletme ve Finans, 2006 :84.
- Krueger, A.O. (1974), «The political economy of the rent seeking society». *The American Economic Review* 45, 291-303.
- Kuznets, S. (1955), «Economic Growth and Income Inequalities». *American Review*, 45 (1), 1-28.
- Mission économique d'Ankara, Tableau de bord de l'économie turque, 27 mars 2009
- OCDE, « Bébés et employeurs – Comment réconcilier travail et vie de famille », Editions de l'OCDE, 2006
- OCDE, Croissance et inégalités- Distributions des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE, Editions de l'OCDE, 341 pages, octobre 2008
- Republic of Turkey, Pre-accession economic program 2008 of Turkey, Ankara, April 2009
- Rodrik, D. (1998), «Who needs capital-account convertibility? » Harvard University
- Salins, V. (2007), « Impact de l'ouverture financière sur les inégalités internes dans les pays émergents », Mimeo, université Paris X.
- Seyfettin Gürsel, Haluk Levent, Raziye Selim et Özlem Sarica, Individual income distribution in Turkey : a comparison with the European Union, TÜSIAD publication, December 2000
- Stiglitz, J. (2000), «Capital Market Liberalization, Economic Growth, and Instability» *World Development*, 28 (6),1075-1086.*CEPII, document de travail n° 2005 – 11 37*
- Voyvoda, «Emekçi Sınıfların Ekonomisi», TES-İŞ, 2006:41-44
- Williamson, J. (1990), « What Washington Means by Policy Reform », in Williamson, J., *Latin American Adjustment: How Much Has Happened?*, chap. 2, Institute for International Economics.

SOMMAIRE

I L'IMAGE BROUILLEE DU RISQUE SOUVERAIN TURC

P 2

I-1- Une appréciation mitigée de la qualité de la dette souveraine turque

I-1-1 Un passé de "serial defaulter" lourd à assumer

I-1-2 Evolution du stock de la dette souveraine turque

I-1-3 Une soutenabilité de la dette souveraine désormais mieux assurée

I-2 Un lutte contre l'inflation qui connaît des ratées.

I-2-1 Des premiers succès en matière de lutte contre l'inflation remis en cause

I-2-2. Conduite de la politique monétaire : un ciblage de l'inflation perfectible

I-2-3. Perspectives pour 2009 : la cible de l'inflation enfin en vue ?

I-3 Des déséquilibres persistants au niveau de la balance des paiements

I-3-1 Une balance des opérations courantes structurellement déséquilibrée

I-3-2 Des perspectives de rééquilibrage de la balance des opérations courantes en trompe l'œil

II UNE NECESSAIRE RESTAURATION DE LA CONFIANCE DES MARCHES FINANCIERS QUI SUPPOSE UNE AUSTERITE BUDGETAIRE ET LA MISE EN ŒUVRE DE REFORMES STRUCTURELLES

P 14

II-1 La nécessité du respect d'une stricte orthodoxie budgétaire

II-1-1 Les exigences formulées par le FMI en matière budgétaire

II-1-2 Les résultats budgétaires obtenus par la Turquie

II-1-3 La nécessité de la mise en œuvre d'une réforme fiscale en Turquie

II-2 La nécessité pour la Turquie de réformer son système de sécurité sociale et son marché du travail

II-2-1 La réforme du système de sécurité sociale.

II-2-2 La réforme du marché du travail

III L'IMPACT SOCIAL DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE RESTRICTIVE ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES STRUCTURELLES EN TURQUIE

P 31

III-1 Bref aperçu en matière d'inégalités sociales en Turquie

III-2 Les conséquences sociales des restrictions budgétaires exigées par le FMI

III-2-1 Une réforme agricole source d'économies budgétaires mais coûteuse socialement

III-2-2 Une péréquation sociale freinée par les coupes budgétaires au niveau des programmes socio-éducatifs et des investissements publics

III-2-3 Des restrictions budgétaires qui entravent les mesures de relance nécessitées par les effets de l'actuelle crise financière mondiale sur le marché de l'emploi turc

III-3 Une mise en œuvre des réformes structurelles dont l'impact social tarde à se faire sentir

III-3-1 Une mise en œuvre des réformes structurelles du marché du travail, de la sécurité sociale et de la fiscalité sans effet tangible sur la diminution du taux de chômage et l'éradication du secteur économique informel turc

III-3-2 Une amélioration de l'attractivité de la Turquie en matière d'IDE sans impact sur la réduction des inégalités sociales

CONCLUSION

P 43

REFERENCES

P 44